

Bulletin du Conseil communal

N° 4



Lausanne

Séance du 28 septembre 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 septembre 2021

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 septembre, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour	221
Première partie	233
Communications	
Reprise des séances du Conseil à l'Hôtel de Ville	233
Lettre de démission du Conseil communal de Mme Rafaella Simonetti	234
Retrait du postulat de M. Denis Corboz « Inciter les aînés à prendre les transports publics »	234
Séance du Conseil communal du mardi 28 septembre 2021 – demandes de traitement prioritaire.....	234
Limitation du temps de parole – Nouveau règlement du Conseil – mise en œuvre	235
Commission permanente de gestion. Organisation du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	236
Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales Organisation du 1 ^{er} juillet au 30 juin 2026.....	237
Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Organisation du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Modification.....	238
Question n° 6 de M. Johan Pain, déposée de 23 juin 2021 « un peu de transparence à la Culture lausannoise »	238
Communications – Dépôts	
Postulat de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! ».....	242
Postulat de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux »	242
Postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) et consorts « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques »	243
Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc) « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? »	243
Interpellation de Mme Isabelle Bonillo (EàG) et crts « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? ».....	243
Interpellation de M. De Vargas Samuel (soc.) et crts « La Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ? »	243
Questions orales	243

Interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? »

Développement	247
Réponse de la Municipalité.....	250
Discussion	253

Interpellation urgente de M. Samuel De Vargas et consorts : « la Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ? »

Développement	263
Réponse de la Municipalité.....	264
Discussion	265

Deuxième partie..... 266

Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts. « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

Rapport-préavis N° 2021/07, du 28 janvier 2021	
Discussion	266

Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape

Rapport-Préavis N° 2021/16, du 18 février 2021

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne "ville amie des enfants" »

Rapport.....	271
Discussion	273

Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique. Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l'ouest de l'agglomération

Rapport-Préavis N° 2021/34, du 24 juin 2021

Discussion	278
------------------	-----

Assainissement et entretien d'installations sportives – demandes de crédit-cadre – 6^e étape (2022-2026)

Rapport-Préavis N° 2021/18, du 25 mars 2021

Discussion	283
------------------	-----

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

R5 Rapport-préavis N° 2021/07 : Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale » (CD) **JOSÉ MARTINHO**

R8 Préavis N° 2021/16 : Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape (FIM/LEA/EJQ/SCS) **MARLÈNE VOUTAT**

R83 Postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne 'ville amie des Enfants' » (FIM) **FRANÇOISE PIRON**

R17 Rapport-préavis N° 2021/34: Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique – Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l'ouest de l'agglomération. (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**

R88 Préavis N° 2021/18 : Assainissement et entretien d'installations sportives – Demande de crédit-cadre - 6^e étape (2022- 2026) (SCS) **JEAN-LUC CHOLLET**

R60 Pétition de M. Georges Guex (20 sign.) : « Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit. » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)**

R63 Pétition de M. Arthur Moscheni et consorts (64 sign.) : « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy » (EJQ/SCS) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**

R68 Pétition de la Société de Développement de Chailly-Béthusy : « Pour la préservation des témoins d'une agriculture urbaine et d'un marché permanent de proximité » (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MARLÈNE VOUTAT)**

R71 Pétition de M. Alain Bron (1 sign.) : « Un plan lumière, aussi pour les passages piétons » (SIL) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE)**

R77 Pétition de M. Marc-Olivier Paux et consorts (60 sign.) : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**

R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : «Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**

R80 Pétition de M. Michel Curchod : «Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par M^{me} Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

- R82 Pétition de M^{me} Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**
- R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (ANITA MESSERE)**

D I. OJ INTENTIONNEL – INTERPELLATIONS

- INT34 Interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? » (LEA) **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**

C II. RAPPORTS

- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R4 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE**
- R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R10 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) **ALAIN HUBLER**
- R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**
- R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de M^{me} Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la

- socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R54 Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**
- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les séniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**

- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Inciter les aîné-e-s à prendre les transports publics » (FIM)
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**

- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÈRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30 km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R90 Postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R99 Préavis N° 2021/22 : Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, premier plan partiel d'affectation - Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation des aménagements définitifs des espaces publics et du parc du Loup - Demande de crédit pour le

raccordement provisoire des cinq pièces urbaines au réseau de distribution d'électricité des Services industriels" (CD/LEA/FIM/SIL) **BENOÎT GAILLARD**

- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R15 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INTERPELLATIONS

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6^e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**

- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCoM) ? » (13^e/03.03.20) [CD/13.08.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15^e/19.05.20) [CD/29.10.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**

- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-iels tourner à droite aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ? » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] **DISCUSSION**
- INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11^e/12.01.21) [SE/18.03.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16^e/23.03.21) [SE/01.04.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 12.10.21 (18 h et 20 h 30), 09.11.21 (18 h et 20 h 30), 23.11.21 (18 h et 20 h 30), 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

12.01.21 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM)
DANIEL DUBAS

26.01.21 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**

26.01.21 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **NICOLA DI GIULIO**

09.02.21 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**

09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M^{me} Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par M^{me} Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**

23.03.21 Préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **ANTOINE PIGUET**

23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **PIERRE CONSCIENCE**

- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCCom) – « Lausanne 2030 » (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/23 : Sévelin 36 - Maison des associations de jeunes - Réponse au postulat de Madame Sophie Michaud Gigon et consorts: "Une Maison des associations: pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne" (EJQ) **JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**

- 08.06.21 Préavis N° 2021/29 : Demande de crédit complémentaire au Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu-dit « Pont de Fenil » à St-Légier (SE) **YVAN SALZMANN**
- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de M^{me} Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panhard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d'investissement ». (LEA) **DIANE WILD**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**
- 31.08.21 Préavis N° 2021/39 : Chauffage à distance : renouvellement de l'installation de traitement de l'eau (SIL) **ALAIN HUBLER**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 14.09.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 28.09.21 Préavis N° 2021/40 : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique (SIL) **VINCENT VOUILLAMOZ**

- 28.09.21 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochatte (M. Alassane Kane) (102 sign) : « Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » () **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 28.09.21 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD)
- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM)

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) [FIM] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) [CD] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! » (3^e/14.09.21) [] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de Mme Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3^e/14.09.21) [] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3^e/14.09.21) [] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Sima Dakkus, M. Louis Dana, M. Jean-Pascal Gendre, M. Ngoc Huy Ho, M. Sébastien Kessler, M. Fabrice Moscheni, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Jacques Pernet, M. Roland Philippoz, M. Antoine Piguet, Mme Sara Soto, Mme Maurane Vouga.

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert, Mme Céline Misiego.

Membres démissionnaire : Mme Rafaella Simonetti.

Membres présents	85
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	2
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Reprise des séances du Conseil à l'Hôtel de Ville

Le président : – Avant d'ouvrir cette séance, quelques explications sur notre retour à l'Hôtel de Ville.

Considérant la possibilité pour Beaulieu d'organiser à nouveau des foires rend les halles indisponibles, l'impossibilité d'organiser les séances du Conseil dans la salle du Grand Conseil à la suite des séances de celui-ci, l'impossibilité d'accéder à des bâtiments disposant de salles pouvant accueillir plus de 100 personnes dans le respect des distances sanitaires, avec QR Code vaccinal obligatoire pour l'accès, enfin, l'impossibilité d'agender les séances du Conseil communal un autre jour, le Département cantonal de la santé a octroyé une dérogation, sous réserve des conditions énoncées par message électronique. A savoir : rappel de l'obligation de ne pas se présenter à l'Hôtel de Ville en cas de symptômes Covid, port du masque en tout temps (masques en papier certifiés), mise à disposition de gel hydroalcoolique, tenue d'une liste de présence, désignation d'un responsable de la surveillance du respect des consignes.

En plus de ces exigences cantonales, le Bureau a mis en place la possibilité d'effectuer un test rapide avec délivrance d'un QR Code pour les personnes non vaccinées et la possibilité d'obtenir, sur demande, une plaque de protection plexi, comme vous en avez déjà vu dans cette salle.

Communication

Lettre de démission du Conseil communal de Mme Rafaella Simonetti

Le président lit la lettre de Mme Simonetti

Lausanne, le 21 septembre 2021

Monsieur Di Giulio, Président du Conseil communal de Lausanne,

Je vous écris ces quelques lignes pour vous faire part de ma décision de quitter le Conseil communal pour la législature 2021-2026 et d'ainsi quitter ma fonction de conseillère communale au sein du Parti socialiste lausannois.

Malheureusement, mon agenda personnel ne me permet pas de m'engager avec autant d'assiduité et de régularité que ce rôle demande, et je préfère laisser la place à une personne qui sera plus à même de répondre correctement aux exigences nécessaires.

En vous souhaitant à vous ainsi qu'à tous les membres du Conseil une bonne législature ainsi qu'une bonne continuation.

Meilleures salutations,

Rafaella Simonetti

Le président : – Mme Simonetti a été élue au Conseil communal en mars 2021 au sein du groupe socialiste. Nous lui souhaitons sincèrement bonne continuation et plein de succès dans ses activités présentes et futures.

Applaudissements.

Communication

Retrait du postulat de M. Denis Corboz « Inciter les aînés à prendre les transports publics »

Le secrétaire annonce le retrait du postulat de M. Denis Corboz suite à la demande de Mme Muriel Chenaux Mesnier, cheffe du groupe socialiste. Motif : le préavis voté la séance précédente par le Conseil répond déjà à ce postulat.

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 28 septembre 2021 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 9 septembre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Rapport-préavis N° 2021/07 – CD : Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

Motif : Le traitement prioritaire a été demandé afin de pouvoir lancer les projets envisagés qui ont été retardés par la crise sanitaire.

Préavis N° 2021/16 - FIM/LEA/EJQ/SCS : Réaménagement de diverses places de jeux - 4e étape

Motif : la demande d'urgence est motivée tout d'abord pour respecter le calendrier des travaux annoncé : le temps de préparation des projets est en effet au minimum d'une année, notamment à cause des délais de commande relativement longs pour les jeux. Ensuite, plusieurs interventions sont prioritaires pour raison d'obsolescence des installations ou de sécurité. Le préavis mentionne des travaux pour ces motifs fin 2021 ou 2022 sur les places de jeux suivantes : Jura-Echelettes, Promenade de Druey, Promenade JJ Mercier, Collège de Cour et Montchoisi. En outre, le préavis prévoit des financements pour les éléments ludiques de quatre préaux scolaires qui doivent être rénovés en 2022. Enfin, le mandat d'étude pour des espaces non genrés doit être fait au plus tôt afin de pouvoir intégrer les résultats dans les futurs projets de la Ville.

Préavis N° 2021/34 – SIL : Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l'ouest de l'agglomération

Motif : Le compte d'attente ouvert pour préparer le préavis N° 2021/34 est quasiment épuisé. La mise à disposition du crédit d'investissement est nécessaire rapidement pour permettre au projet de se poursuivre. Il s'agit en particulier de pouvoir créer la société GEOOL S.A. avec les partenaires prévus et d'organiser les campagnes de prospections géophysiques complémentaires qui seront menés de manière coordonnée par cette dernière et par les SIL.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Limitation du temps de parole – Nouveau règlement du Conseil – mise en œuvre

Lausanne, le 10 septembre 2021

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance 11 mai 2021, le Conseil communal a adopté son nouveau Règlement. Celui-ci doit encore être envoyé au Conseil d'Etat pour validation avant d'entrer en vigueur.

Parmi les modifications adoptées par le Conseil figurent deux points concernant la limitation du temps de parole :

- **Art. 69a. (nouveau)** — *En principe, l'ordre du jour prévoit, au début de chaque séance, une période pendant laquelle les membres du Conseil peuvent poser des questions orales à la Municipalité ; dans la mesure du possible, cette dernière répond sur-le-champ. La question orale doit être formulée de façon brève (moins de deux minutes) et faire l'objet d'une réponse brève. La présidente ou le président rappelle à l'ordre la personne qui intervient trop longuement.*

- **Art. 80.**— *La discussion étant ouverte, chaque membre du Conseil peut demander la parole à la présidente ou au président, qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun-e l'a demandée.*

Pour chaque objet mis en discussion, chaque prise de parole d'une ou d'un membre du Conseil ne peut dépasser en principe 4 minutes à l'exception de la première intervention de chaque groupe, qui elle ne peut dépasser 8 minutes. *A la fin du temps qui lui est imparti, le/la président-e retire la parole au/à la membre du Conseil, après l'avoir invité-e à terminer brièvement son intervention.*

Le Bureau, par l'ordre du jour intentionnel, ou le Conseil, par motion d'ordre, peuvent prévoir une limite du temps de parole plus élevée lorsqu'ils estiment que la discussion le requiert.

Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une nouvelle fois la parole tant qu'un membre du Conseil n'ayant pas encore parlé la demande ; toutefois, la parole ne peut être refusée s'il s'agit d'un fait personnel

Bien que ces articles ne soient pas encore en vigueur, le président souhaite que les pratiques des membres du Conseil tendent à se conformer le plus possible à ces dispositions.

Durant l'année présidentielle 2020-2021, le Conseil et la Municipalité ont expérimenté l'affichage du temps de parole de chaque intervention et un rappel par la présidente en fonction lorsqu'une limite était dépassée. Lors de la séance du Conseil du 31.08.2021, le président du Conseil n'a pas activé cet affichage afin que les conseillères et conseillers trouvent leurs marques, mais il reviendra à cette manière de faire dès la séance du 14.09.2021 :

- Affichage du temps de parole ;
- Tintement d'une cloche lorsque les limites ci-dessus (encore indicatives) seront dépassées.

Il vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Commission permanente de gestion
Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 9 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 8 septembre 2021, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Président :	M. Louis DANA (soc.)
1 ^{er} vice-présidente :	Mme Karine ROCH (Les Verts)
2 ^{ème} vice-présidente :	Mme Anna CROLE-REES (PLR)

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG), M. Musa KAMENICA (soc.)
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	Mme Thanh-My TRAN-NHU (soc.), M. Valentin CHRISTE (UDC)
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	Mme Diane WILD (PLR), Mme Karine ROCH (Les Verts)
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	Mme Johann DUPUIS (EàG), M. Roland PHILIPPOZ (soc.),
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Ilias PANCHARD (Les Verts) Mme Denise GEMESIO (PLR)
FINANCES ET MOBILITÉ	Mme Franziska MEINHERZ (EàG) Mme Ariane MORIN (Les Verts)
SERVICES INDUSTRIELS	Mme Anna Crole Rees (PLR) Mme Virginie CAVALLI (Vert'libéraux)

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales
Organisation du 1^{er} juillet au 30 juin 2026

Lausanne, le 10 septembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 septembre 2021, la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales s'est constituée comme suit :

Membres : M. Xavier DE HALLER, PLR, président
M^{me} Anne BERGUERAND, Les Verts
M. Valentin CHRISTE, UDC
M^{me} Magali CRAUSAZ MOTTIER, Ensemble à Gauche
M^{me} Thanh-My TRAN-NHU, socialiste

Suppléant-e-s : M^{me} Alix AUBERT, Ensemble à Gauche
M^{me} Charlotte de la BAUME, Vert'libéraux
M. Ilias PANCHARD, Les Verts
M. Yvan SALZMANN, socialiste
M^{me} Anouck SAUGY, PLR

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026

Modification

Lausanne, le 15 septembre 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à une démission, le Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis est organisée comme suit :

Délégué-e-s :

<i>Pour la Municipalité :</i>	M. Xavier	COMPANY	Les Verts
<i>Pour le Conseil communal :</i>	M ^{me} Caroline	DEVALLONNE DINBALI	socialiste
	M. Alain	HUBLER	Ensemble à Gauche
	M ^{me} Alice	DE BENOIT	Vert'libéraux
	M ^{me} Denise	GEMESIO	PLR

Suppléant-e-s

<i>Pour la Municipalité :</i>	M ^{me} Emilie	MOESCHLER	socialiste
<i>Pour le Conseil communal :</i>	M ^{me} Sara	SOTO	Les Verts
	M ^{me} Anaïs	TIMOFTE	Ensemble à Gauche
	M ^{me} Mathilde	MAILLARD	PLR
	<i>M. Jean-Luc</i>	<i>MASSON</i>	<i>UDC</i>

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Question n° 6 de M. Johan Pain, déposée de 23 juin 2021 « un peu de transparence à la Culture lausannoise »

Lausanne, le 16 septembre 2021

Rappel

Dans l'article du 24 Heures du 20 février 2020 intitulé En duo, l'humoriste Frédéric Recrosio dirigera Boulimie, nous apprenions de la bouche de M. Michael Kinzer, chef du Service de la culture, que la nouvelle équipe de direction Recrosio-Houriet présentait une belle complémentarité. Ce que nous ne pouvons pas réfuter puisque Mme Marion Houriet est à la fois la belle-soeur de M. Recrosio et sa « manager », tout en ayant succédé dans cette fonction à... M. Kinzer.

Si la vie privée des personnes citées ici ne saurait nous intéresser, notre éthique est pourtant quelque peu « titillée » : lorsque nous avons appris qu'en tant qu'ancien manager de Frédéric Recrosio et collaborateur de Marion Houriet au festival de la Cité, le directeur de la culture « s'était très vite récusé en quittant les rangs de la commission de nomination chargée d'épurer les dossiers », nous étions soulagés. Mais qu'en revanche, en tant que membre du Conseil de Fondation du Théâtre Boulimie, le chef de la culture avait participé aux auditions finales, ne jugeant pas utile de se récuser pour cette partie de la sélection. Toujours dans le même article, nous apprenions qu'il n'avait pas pris part aux ultimes délibérations « ultimes »... c'est jusqu'où ?

En vertu de la LInfo et pour dissiper quelques doutes, nous aimerions avoir des explications sur les critères de choix de M. Kinzer car, bien qu'il connaisse personnellement de nombreux candidats, la très grande proximité avec le nouveau duo pourrait porter à des questionnements.

De plus, nous avons appris que plusieurs mandats furent adjugés en 2020 par le service de la culture à la boîte d'événementiel gérée par la nouvelle co-directrice du Théâtre Boulimie (Minuit Pile) et nous aimerions savoir, qu'en est-il pour 2021 exactement. Nous aimerions donc poser à la Municipalité les questions suivantes :

Préambule

La Municipalité tient en préambule à préciser qu'elle accorde une très grande attention à la transparence pour ce qui est de sa politique de subventionnement du secteur culturel. Elle rend ainsi public depuis 2018 le détail de l'ensemble des subventions octroyées aux artistes, institutions et autres bénéficiaires, dans une publication annuelle.

Si les nominations des directions et de l'ensemble des équipes engagées sont de la responsabilité des fondations et des associations qui assument leur gouvernance autant que la gestion de leurs activités, les représentantes et représentants de la Ville délégués par la Municipalité au sein des Conseils de fondation et des Comités des associations accordent une attention particulière au respect des formes et de l'égalité des chances lors des processus de sélection ou de nomination.

Contrairement à ce qui est formulé dans la question écrite, la nomination et les mandats qui y sont évoqués n'ont pas été de la responsabilité du Service de la culture ou de M. Kinzer. Pour ce qui est des chiffres indiqués en réponse aux questions 2 et 3 ci-dessous, ils sont donnés avec l'approbation du Comité de l'Association Lausanne Estivale.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Comment M. Kinzer a-t-il tenu compte des intérêts de la Ville dans le choix de nouveaux co-directeurs du Théâtre Boulimie ? Pour quelle raison ne s'est-il pas récusé pendant l'entièreté du processus de nomination, compte tenu de sa proximité avec ces deux candidats ?

La mise au concours de la direction du Théâtre Boulimie, ainsi que le processus de sélection puis de nomination relèvent de la responsabilité de la Fondation du Théâtre Boulimie, plus précisément de son Conseil de fondation, conformément aux statuts de ladite fondation. M. Kinzer est membre du Conseil de fondation, désigné comme tel par la Municipalité en tant que représentant de la Ville.

La direction du théâtre a été remise au concours en 2019. Présidé par M. Luc Recordon et vice-présidé par M. Lova Golovtchiner, le Conseil de fondation a formellement validé les détails et le calendrier du processus de sélection et de nomination, ainsi que la composition de la commission de présélection. Le Conseil a également formellement validé l'offre d'emploi, les missions du théâtre ainsi que les informations relatives à la mise au concours, tous trois documents mis à disposition des personnes intéressées à candidater.

Etant familier de nombreuses personnes candidates et plus particulièrement proche de quatre candidatures, M. Kinzer s'est spontanément et immédiatement retiré de cette commission de présélection. Celle-ci était composée de deux membres du Conseil de fondation, de deux représentants des collectivités publiques subventionnantes, de deux experts ainsi que d'une spécialiste RH.

La Commission de présélection a œuvré en deux tours d'entretien, puis a rendu à l'attention des membres du Conseil de fondation un rapport écrit détaillé sur ses travaux et sur ses recommandations émises à l'unanimité.

M. Kinzer a spontanément proposé au Conseil de fondation de se récuser et de ne pas participer non plus aux auditions et délibérations du Conseil, décisionnelles pour cette nomination. Affirmant que l'ensemble des membres du Conseil étaient proches de l'une ou de l'autre candidature encore à auditionner, le Président a proposé que la présence de M. Kinzer soit maintenue. M. Kinzer a dès lors spontanément proposé de ne pas participer au vote final décisionnel. Il a ainsi participé à ces dernières auditions, n'a pas émis de choix, n'a pas voté et a défendu les intérêts de la Ville dans toutes les discussions, avec neutralité. Aucun·e autre membre du Conseil ne s'est récuser.

Le choix des membres votants du Conseil de fondation s'est porté sur la candidature de Mme Houriet et de M. Recrosio, toutes deux personnes salariées actuellement par la Fondation à 70%.

A ce jour, les membres du Conseil de fondation ont exprimé à la nouvelle co-direction leur très grande satisfaction sur le travail accompli depuis son entrée en fonction. Le théâtre a été rénové en un temps record sous la maîtrise d'ouvrage de la Fondation du Théâtre Boulimie, la programmation a été repositionnée, la communication a été renouvelée, la gestion administrative a été consolidée, la crise du COVID-19 a pour l'heure été surmontée sans dommages financiers, deux projets de transformation ont été soutenus par l'Etat de Vaud pour des projets ambitieux impliquant des partenaires média nationaux et un public de 17 à 77 ans s'est pressé aux différents spectacles présentés.

Question 2 : Quels sont les comptes détaillés des manifestations « Riposte! », « Culture debout » et les « Garden Parties » organisées par la même boîte Minuit pile en 2020 et 2021 et qu'est-il prévu pour 2022 ?

Les trois manifestations évoquées ne composent dans les faits qu'un seul et même événement, dont la gestion et l'organisation sont assurées par l'Association Lausanne Estivale. M. Yann Riou, adjoint du Chef de service de la culture est membre du Comité de cette association, qui est présidée par Mme Laurence Froidevaux.

Minuit Pile est une société simple mandatée par l'association pour la direction opérationnelle de ses activités.

Les Garden-Parties de Lausanne ont été initiées en 2018 dans la continuité du projet Lausanne Estivale. Représentatif d'une année normale hors pandémie, l'exercice comptable 2018 de l'association Lausanne Estivale, équilibré au 31.12.18, peut être détaillé comme suit :

Frais artistiques	153'810.-	(48%)
Technique, infrastructure, production	57'762.-	(18%)
Promotion et communication	51'680.-	(16%)
Organisation, staff	55'614.-	(17%)
Frais administratifs, divers	2'478.-	(1%)
Total des charges	321'344.-	

En raison des contraintes induites par la crise du COVID-19, quasi tous les événements culturels ont été annulés sur l'été 2020. Dans le contexte de son plan de relance pour la culture lausannoise et de la reprise des spectacles rendue possible à court terme en été 2020, la Ville a entre autres soutenu quatre projets dont une Semaine des arts de la scène et un festival d'été, regroupant une vingtaine d'organisateur·s culturels lausannois. Ces derniers ont décidé de déléguer la coordination et l'organisation de ce festival aux Garden-Parties de

Lausanne et à la Fête de la musique, sous la responsabilité financière de l'Association Lausanne Estivale.

Intitulé RIPOSTE!, cette manifestation a ainsi pris le relais des Garden-Parties de Lausanne dont l'édition 2020 était annulée. Une subvention complémentaire de la Ville a permis la prise en charge de l'infrastructure particulière imposée par les contraintes sanitaires et de la programmation complémentaire d'artistes lausannois-es. Un travail considérable a été accompli pour la mise sur pied en deux mois de cette manifestation ambitieuse, d'envergure et contrainte par les restrictions sanitaires.

Quant à « Culture debout ! », il ne s'agit pas d'un événement, mais d'un slogan et d'un site internet regroupant l'ensemble des manifestations culturelles gratuites proposées au public dans le contexte particulier de cette pandémie. Cette campagne a pris le relais de la communication de l'offre estivale intitulée « Lausanne à l'heure d'été ». Coordinée par l'Association Lausanne Estivale, la campagne « Culture debout ! » a bénéficié d'un complément financier via le plan de relance de la Ville pour la culture lausannoise à hauteur de CHF 72'948.-.

L'exercice comptable 2020 de l'association Lausanne Estivale, équilibré au 31.12.20 et complété ci-dessous par les apports de la Ville pour « Culture debout ! », peut être détaillé comme suit :

Frais artistiques	265'234.-	(38%)
Technique, infrastructure, production	181'479.-	(26%)
Promotion et communication	105'800.-	(15%)
Organisation, staff	134'324.-	(19%)
Frais administratifs, divers	9'648.-	(2%)
Total des charges	696'485.-	

La situation a été comparable en 2021. L'événement RIPOSTE! a été reconduit sous une forme similaire. Le budget a cependant été limité aux budgets ordinaires des fondations et des associations impliquées dans cette manifestation. Les comptes 2021 de cette manifestation et de l'association ne sont pas bouclés. Ils devraient osciller autour de CHF 600'000.-. Dans la mesure où cette manifestation a pu être anticipée (contrairement à 2020), une augmentation des subventions communales a pu être évitée. Le résultat financier s'annonce équilibré.

Sous réserve du rétablissement de la situation sanitaire, 2022 devrait voir le retour des Garden-Parties de Lausanne. Minuit Pile ayant œuvré à la pleine satisfaction du Comité de l'association (dont ne fait pas partie M. Kinzer), son contrat de coordination et d'organisation pourra être reconduit par l'Association, pour autant que les deux parties en émettent le souhait et se mettent d'accord.

Question 3 : Pour quels montants, avec quel cahier des charges et dans quelle proportion a été réparti l'argent de la Ville entre artistes et organisateurs de ces événements ?

La Ville de Lausanne subventionne l'Association Lausanne Estivale pour l'organisation des Garden-Parties de Lausanne et pour la communication de l'offre culturelle estivale à Lausanne. Cette subvention est actuellement de CHF 300'000.-.

Selon les comptes 2018 de l'association indiqués en réponse à la question 2, 48% ont bénéficié aux artistes et 17% aux organisateurs (équipe de coordination et staff, soit au total environ 20 personnes).

Selon les comptes 2020 de l'association indiqués en réponse à la question 2, 38% ont bénéficié aux artistes et 19% aux organisateur-ric-e-s. Il ressort de cette édition 2020 que ce

sont les frais techniques et infrastructurels qui ont été particulièrement importants, en raison des contraintes sanitaires.

En guise de comparaison, pour une manifestation culturelle professionnelle, les frais artistiques oscillent entre 20% et 40%, alors que les frais d'organisation oscillent entre 25% et 35%. La répartition de l'argent qui ressort des comptes de l'Association Lausanne Estivale peut ainsi être considérée comme généreuse pour les artistes et représentative d'une organisation efficace et d'une équipe d'organisation limitée au strict minimum.

Plus précisément au niveau de l'organisation, les contours des mandats octroyés par l'Association Lausanne Estivale à Minuit pile peuvent être détaillés comme suit :

Les Garden-Parties de Lausanne en 2018	15'000.-
Les Garden-Parties de Lausanne en 2019	15'000.-
Les Garden-Parties de Lausanne, RIPOSTE! et Culture Debout! en 2020	38'450.-
RIPOSTE! et Culture Debout! en 2021	32'500.-

Le cahier des charges correspondant au mandat octroyé à Minuit Pile représente la direction opérationnelle de la manifestation, soit la coordination générale, la gestion de la programmation, la production et la réalisation sur place, la communication et l'administration des activités gérées par l'association. Ce cahier des charges a été assumé personnellement par Mme Houriet qui facture ses honoraires à l'association à titre d'indépendante.

Au vu des enjeux plus complexes et conséquents en 2020 et 2021, les montants qui ont été contractualisés en faveur de Minuit pile comprennent un mandat de comptabilité délégué à une salariée tierce spécialisée, soit CHF 6'000.- en 2020 et CHF 5'000.- en 2021.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Johan Pain.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 16 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Xavier de Haller (PLR) et consorts « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! »

Lausanne, le 13 septembre 2021

(Signé) *Xavier de Haller* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Céline Misiego (EàG) et consorts « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux »

Lausanne, le 16 juin 2021

(Signé) *Céline Misiego*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Yohan Ziehli (UDC) et consorts « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques »

Lausanne, le 21 septembre 2021

(Signé) *Yohan Ziehli* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc) « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? »

Lausanne, le 28 septembre 2021

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Isabelle Bonillo (EàG) et crts « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires? »

Lausanne, le 14 septembre 2021

(Signé) *Isabelle Bonillo* et 7 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. De Vargas Samuel (soc.) et crts « La Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ? »

Lausanne, le 23 septembre 2021

(Signé) *Samuel De Vargas* et 5 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – J'ai une question concernant les 34 millions perçus par les SIL. Les modalités de restitution étaient les suivantes : baisse sur les prochaines factures des consommateurs compensée par une hausse de taxes et pas de restitution pour les habitants qui ont quitté la ville de Lausanne, si j'ai bien compris. On imagine que cette

procédure a fait l'objet d'une décision formelle. Qui rendra la décision ? Et cette décision a-t-elle été publiée ou le sera-t-elle prochainement ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Il aurait été plus efficace de m'envoyer la question à l'avance. Je pense que vous connaissez cette explication. Je peux vous dire que c'est un accord qui a été passé avec l'Elcom, qui est donc l'autorité compétente en la matière. S'il y a eu publication ou pas, je ne saurai pas vous le dire. Je demanderai à mes services de répondre par écrit dans les jours qui viennent.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Si je comprends bien, si j'ai bien entendu votre réponse, vous ne savez pas où en est le processus décisionnel alors qu'on a voté, au dernier Conseil communal, un préavis qui tenait compte du fait que ces modalités de restitution des 34 millions étaient en ordre. Ai-je bien compris ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – La procédure décisionnaire est terminée. C'est un accord avec l'Elcom. Vous m'avez demandé si elle a été publiée ou non. Je ne pourrais pas vous dire si c'est une décision sujette à publication ou pas. C'est une décision du Conseil communal, et que c'est un accord sur la restitution suite à une décision qui, elle-même a été validée antérieurement par le Tribunal fédéral. Donc la décision première a été terminée par un arrêt du Tribunal fédéral ; je crois que vous le connaissez. L'application de cette décision est un accord avec l'Elcom sur la durée des remboursements et les clients auxquels ils sont remboursés. Maintenant, est-ce que cette décision est publiée ? Je ne pense pas, je ne peux pas vous l'assurer à 100%. Je me renseignerai le cas échéant.

Question

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Germond. Les rues limitées à 30 km/h de 22h à 6h ne bénéficient pas, à l'instar des zones 30 km/h permanentes, de signalisation de fin de zone. Les usagers de la route savent où la limitation 30 km/h commence, mais pas quand elle prend fin. Est-ce que Mme Germond était au courant de cette problématique et avez-vous prévu d'y remédier pour plus de clarté pour les usagers de la route ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, je suis au courant.

Il faut bien différencier entre la zone 30 et la limitation de 30 km/h, qui sont deux outils législatifs différents du Code de la route. Nous devons marquer la fin de zone 30, mais il ne s'agit pas ici de l'outil qui a été utilisé pour passer la ville au 30 km/h de nuit.

L'outil qui a été utilisé, c'est la limitation de nuit. La Loi sur la circulation routière prévoit que cette limitation est valable jusqu'au carrefour suivant, et c'est, la limitation générale de vitesse est de nouveau valable après le carrefour. C'est pour cela que nous devons l'indiquer à chaque carrefour en posant un nouveau panneau. Sinon, ce sont les 50 km/h qui s'appliquent. Nous devons poser 600 panneaux dans toute la ville. Quand vous passez un carrefour, s'il n'y a pas de panneau, c'est la limite à 50 km/h qui s'applique. Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ces dispositions, réglées par le droit fédéral.

Question

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Depuis quelques jours, des bus remplacent le LEB. Des aménagements provisoires sont annoncés sur ce tronçon ces prochains mois et prochaines années. Ma question : après l'échéance, vu la dangerosité des carrefours et les nombreux accidents qui ont eu lieu, les travaux de sécurisation des rails pour les vélos sont-ils envisagés ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les cyclistes doivent actuellement prendre un virage avec un angle faible, sous risque de tomber en traversant les rails. Nous avons voulu aménager un vélo strike à l'époque.

Nous avons essayé d'adapter la situation à Montétan dans les plus brefs délais. Mes équipes sont intervenues hier pour remplir les rails là où les cyclistes passent. Nous l'avons déjà annoncé lors de la séance publique la semaine dernière. Ce point noir est sécurisé depuis hier, pour que les cyclistes puissent rouler en sécurité.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – La Ville de Lausanne a pris des engagements forts en matière de politique climatique. Il est maintenant essentiel qu'elle mette tout en œuvre pour atteindre l'objectif fixé de zéro émission directe au plus tard en 2050. Il est nécessaire de travailler sur les principales causes des émissions de gaz à effet de serre. C'est le cas pour le traitement des déchets.

Le plastique à usage unique est également néfaste. J'aimerais savoir ce qui se fera à ce sujet.

Précédemment, une commission s'est penchée sur la création d'un Kit manif afin d'encourager et guider les organisateurs et organisatrices d'événements vers des pratiques écologiques qui prennent en compte l'urgence de la catastrophe climatique. Cela devrait maintenant être obligatoire de suivre des prescriptions en la matière. En particulier sur le site du nouveau stade de la Tuilière et la Vaudoise aréna afin que tous les clubs soient exemplaires.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me permets une intervention personnelle avant de répondre à la question, en remerciant tout le monde d'avoir signé la petite carte pour mon rétablissement.

Pour répondre à la question posée par Mme Zecca, deux éléments peuvent être apportés, soit le degré de contrainte de l'usage du Kit manif pour les manifestations de la Ville et la mise en place d'un bilan carbone pour le nouveau stade de la Tuilière et la Vaudoise aréna.

Pour le premier point, c'est une plateforme dynamique visant à soutenir la mise en œuvre de la durabilité dans les manifestations. Y sont intégrés des éléments liés aux enjeux de durabilité, mais aussi des questions liées à la promotion de la santé, à l'environnement au sens large et aux enjeux sociaux. Par des recommandations, la plateforme favorise la limitation de la production de déchets, tant dans la structure nécessaire à la manifestation que pour l'alimentation, les boissons et les goodies, dont une partie seulement est liée au plastique à usage unique.

Le Kit manif est déjà l'outil de référence pour les manifestations gérées par la Ville. Ce que nous avons souhaité, au début, c'était vraiment une dynamique plutôt volontaire pour le lancement de cette plateforme, car cette démarche volontaire est à notre sens plus favorable qu'une mesure imposée et permet un effet d'entraînement. Il s'agit de convaincre sans imposer.

Mais si le volontariat ne devait pas porter ses fruits, des liens plus étroits pourraient être faits avec, vous l'aurez compris, les subventions accordées par la Ville. Mais ceci pourra être envisagé une fois que la situation sanitaire et ses impacts négatifs seront passés. On ne va pas charger la barque maintenant.

Les statistiques d'usage de la plateforme avant la crise sanitaire et aujourd'hui sont satisfaisantes. Je vous ferai grâce de lire tous les chiffres, mais je vous les transmets

volontiers. On a eu bien entendu un creux pendant la période où il n'y avait pas de manifestations, mais, en gros, on a commencé avec 190 utilisateurs et, aujourd'hui, on est à 333 utilisateurs. Il y a différentes manières d'utiliser cet outil et qui montrent son attrait.

Concernant le deuxième point de votre question, sur le nouveau stade de la Tuilière et la Vaudoise aréna, pour l'instant, il n'est pas prévu de faire un bilan carbone spécifique sur ces deux objets. Mais on peut rappeler que l'impact climatique de ces infrastructures sportives est principalement dominé par la consommation d'énergie (chauffage, eau chaude, électricité) et par la mobilité induite, le déplacement des athlètes, mais surtout des spectateurs. Surtout si ces déplacements se font en avion ou en transport individuel motorisé. C'est plutôt sur ces impacts-là que l'on doit travailler. On est moins sur la question de l'usage des plastiques et autres objets du quotidien. Ça peut en faire partie, mais dans une moindre mesure.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Dans une interview accordée au journal *Le Temps* en date du 8 juin 2016, l'ex-municipal PLR Olivier Français déclarait : « La Sallaz, ça a toujours été moi et qu'est-ce que j'ai pu entendre comme critique! On fera le bilan dans cinq ans, vous verrez, ce sera une place pleine de vie. »

Cinq ans après, j'ai pris ce cliché du côté sud de la place de la Sallaz, le 30 août 2021. (*Une image est projetée.*) La place est déserte, les commerces sont vides et abandonnés, la principale chose y fleurissant étant les bus et les graffitis. Les passants ne s'attardent plus guère sur cette place désormais transformée en gare routière, ainsi qu'en îlot de chaleur urbain où le béton est roi.

La Municipalité est-elle prête à prendre acte de l'échec de la requalification de la place de la Sallaz du point de vue de son attractivité et de sa qualité de vie pour ses habitants et ses commerces et est-elle prête à engager une démarche participative afin d'identifier les meilleurs moyens de corriger le tir ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, le projet réalisé il y a quelques années serait peut-être différent aujourd'hui. Néanmoins, la place de la Sallaz est toujours une place piétonne, certes peut-être avec un passage des bus trop conséquent ; c'est ce qui ressort des enquêtes, mais nous y travaillons.

Évidemment, dès que l'on a engagé des travaux de génie civil, c'est difficile de revenir dans un deuxième temps sans tout casser de nouveau, mais nous travaillons depuis plusieurs années à améliorer l'aménagement de cette place. Nous avons renforcé le mobilier urbain, augmenté la présence du végétal, nous avons déployé une signalétique d'orientation sur le sol, nous avons installé une place de jeux éphémère. Nous avons sensibilisé les chauffeurs de bus à la manière d'aborder cette place publique. (*Une image est projetée.*)

Vous avez « divulgué » ma chute. La photo que j'avais prévu de vous montrer est celle de la place de la Sallaz hier. Je n'ai pas fait exprès. L'Akabane n°2 est arrivée hier. Nous l'avons commandée grâce au crédit accordé par votre Conseil. Votre photo date d'un peu avant. L'Akabane apporte une importante plus-value. Nous avons lancé un petit concours pour donner un nom à cette place de jeux.

Je voulais encore vous dire que nous avons mené des enquêtes de satisfaction sur la place. Les habitants sont majoritairement satisfaits, même s'il y a encore des points noirs. Voilà ce que je voulais vous répondre à votre préoccupation légitime.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J’ai une suggestion, appeler cette place la place Olivier Français. Ma question : est-ce que cette place est éphémère et, si c’est le cas, qu’est-ce que la Ville préparera une fois qu’elle aura disparu ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous avons installé cette structure éphémère à différents endroits, mais, sur la place de la Sallaz, elle a rencontré un vif succès.

Cette place est très minérale et c’est difficile de l’aménager, nous avons en plus un chantier à l’arrière ; nous avons donc opté pour une structure sans fondation, c’était la seule option. L’objectif est donc clairement de laisser ce container à cet endroit. Il va peut-être bouger en fonction du chantier qu’il y a derrière, mais il est prévu de façon pérenne pour la Sallaz.

Question

M. Yohan Ziehli (UDC) : – Ma question s’adresse à Mme la conseillère municipale Florence Germond. Nous avons reçu une information selon laquelle la Commune aurait fait l’acquisition de bennes à ordures, ou autres équipements liés à la gestion des déchets aux dimensions inadaptées, donc partiellement compatibles avec l’utilisation qui en était prévue. Si cela devait être avéré, je dis bien « si », de quel défaut parle-t-on et quels sont les impacts financiers quant à la planification et l’acquisition de nouveau matériel ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A ce jour, je n’ai pas eu d’informations qui allaient dans ce sens, mais je vais me renseigner.

Interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « César-Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? »

Développement

Lausanne, le 14 septembre 2021

Résumé

Immeuble César-Roux 5 : la Municipalité est-elle bien certaine que les travaux de l’immeuble César-Roux 5 sont urgents, qu’ils justifient de résilier tous les baux des locataires ?

Que compte faire la Municipalité pour reloger les anciens locataires de cet immeuble le temps des travaux et par la suite ? Que compte faire la Municipalité après les travaux pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans cet immeuble ?

Motif

L’urgence est demandée en raison de l’imminence des travaux et des délais de ruptures des baux.

Lors d’une visite de leurs appartements qui a eu lieu le 18 février 2020, les locataires de l’immeuble César-Roux 5 (parcelle 2996) ont été informés que la Ville souhaitait faire des travaux intérieurs et extérieurs dans leur immeuble : installation d’un ascenseur, remplacement des vitrines du rez-de-chaussée, réaménagement du restaurant « Amici », rénovation des cuisines et salles de bain, mise aux normes des installations techniques, création d’un exutoire de fumée, d’une superstructure d’ascenseur, d’extraction et prises d’air en toiture (avis d’enquête No CAMAC 192176).

Pour engager ces travaux, tous les baux à loyer ont été résiliés, mettant à la porte toutes les habitantes.



Par son courrier du 21 juillet 2020, le Service du logement et des gérances de la Ville a annoncé aux locataires la résiliation de leurs baux à des dates diverses pour le début des travaux annoncé le 1er juillet 2021, tout en leur promettant une rencontre pour expliquer ces travaux et aider à retrouver un logement.

Suit un silence de 7 mois, malgré la demande d'une rencontre avec le Service du logement et des gérances, comme cela était proposé par ce même service.

Devant ce silence et contestant l'ampleur des rénovations, voire leur pertinence, et surtout la nécessité de la résiliation des baux pour effectuer ces travaux (certains appartements ne sont apparemment pas touchés par ces travaux), les locataires de César-Roux 5 se sont organisés collectivement pour déposer une opposition à leur expulsion. Ils et elles ont revendiqué leur droit légitime à pouvoir continuer à vivre dans leurs logements et à entretenir le réseau et les relations sociales qui s'y étaient développés au fil des décennies, dès lors qu'aucun intérêt prépondérant ne pouvait justifier leur mise à la porte, ou tout au moins, d'être aidés par le Service du logement pour être relogés pendant et après les travaux, comme ce service s'est engagé à le faire, mais sans y donner aucune suite.

Parallèlement, tout le quartier s'est mobilisé sous la forme d'une opposition à cette rénovation adressée à l'Office des permis de construire et comportant 157 signatures pour s'opposer à ce qui sera un chantier énorme dans ce quartier populaire nuisant au quotidien de ses habitants.

Lors de la résiliation, il a été promis que chacun des locataires serait relogé. Depuis, plus rien : ces personnes ne savent toujours pas où elles vont vivre prochainement, ni si même elles doivent chercher un appartement. Certaines se sont rendues au Service du logement, mais disent avoir été mal reçues.

Il est important de souligner que dans cet immeuble vivent des personnes et familles précaires dont la précarité a été accentuée par la crise, notamment une mère de famille qui s'occupe de sa mère vivant dans un appartement du même immeuble.

On peut se demander si, vu de la situation de précarité de ces personnes, cet immeuble n'aurait pas dû être désigné « logement social » depuis longtemps ?

Dans le contexte de crise économique, sociale et environnementale qui nous frappe, cette affaire met en évidence la nécessité et l'urgence de renforcer une politique publique d'acquisition et de développement de logements à loyers modérés ou abordables sur le territoire de la ville de Lausanne, pour tenter d'enrayer de telles dynamiques contre les

locataires et pour garantir une rénovation écologique du parc locatif qui ne mette pas les locataires sur le carreau.

Soulignons que la crise que nous traversons encore rend très difficile un déménagement et la recherche d'un appartement.

Compte-tenu de l'implication de la Municipalité dans ce dossier, l'immeuble appartenant à la Ville, et de l'enjeu de ce dernier pour la politique du logement à Lausanne, le groupe Ensemble à Gauche souhaite adresser les questions suivantes à l'exécutif de la ville de Lausanne :

- 1) La Municipalité est-elle bien certaine que ces travaux soient si importants et urgents qu'ils justifient la mise à la porte de plusieurs locataires précaires en ces temps de crise ?
- 2) La Municipalité envisage-t-elle de laisser certains locataires dans leur appartement pendant la durée des travaux, puisque ceux-ci ne touchent pas tous les appartements ? Si non, pour quelle raison ?
- 3) Pourquoi la Municipalité ne propose-t-elle pas, après travaux, de reloger ces locataires dans leur ancien appartement rénové ? A-t-elle peur qu'i-elle-s ne puissent assumer les nouveaux loyers ?
- 4) La Municipalité entend-elle soutenir les locataires expulsé·e·s, comme elle l'a promis, en leur trouvant des solutions de relogement ?
- 5) La Municipalité maintiendra-t-elle des loyers modérés ou abordables dans cet immeuble, après travaux ?
- 6) Dans la situation de crise que nous connaissons, la Municipalité ne pourrait pas envisager que la résiliation de ces locataires, et des locataires en général, soit gelée jusqu'à la fin de cette crise, à moins que leur logement qu'i-elle-s occupent comporte un danger évident ?
- 7) Compte-tenu de cette affaire et au vu de la crise économique et sociale actuelle, la Municipalité n'estime-t-elle pas nécessaire d'intensifier encore plus sa politique sociale du logement, en menant une politique plus proactive d'acquisition de terrain et de développement de logements écologiques et d'utilité publique sur son territoire ?

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Chers collègues, nous tentons de faire avancer le schmilblick. Nous avons sous les yeux cette interpellation urgente. Lors d'une visite de leur appartement en février 2005, les locataires ont été informés que la Ville souhaitait faire des travaux extérieurs et intérieurs de leur immeuble : installation de l'ascenseur, rénovation du restaurant, mise aux normes des installations techniques, création d'un exutoire de fumée, d'une superstructure d'ascenseur, d'extraction et prise d'air en toiture.

Pour engager ces travaux, tous les baux à loyers ont été résiliés, mettant à la porte tous les habitants. Par son courrier du 21 juillet 2020, le Service du logement et des gérances (SLG) a annoncé aux locataires la résiliation de leurs baux à des dates diverses pour le début des travaux, annoncés le 1er juillet 2021, tout en leur promettant une rencontre pour expliquer ces travaux et les aider à trouver un logement. Puis a suivi un silence de sept mois, malgré la demande de rencontre avec le Service du logement et des gérances.

Devant ce silence et contestant l'ampleur des rénovations, voire leur pertinence et surtout la nécessité de la résiliation des baux pour effectuer ces travaux – apparemment certains appartements ne sont pas touchés par ces travaux –, les locataires s'y sont opposés collectivement. Ils ont revendiqué leur droit légitime à pouvoir continuer à vivre dans leur logement et continuer à entretenir les relations sociales qui se sont développées. Cela puisque

aucun intérêt prépondérant ne pouvait être opposé et puisque le Service des logements s'était engagé à les reloger, sans donner suite à cette promesse.

Tout le quartier s'est mobilisé avec une pétition au Service des permis de construire, afin d'empêcher un chantier qui serait une nuisance dans ce quartier populaire. Lors de la médiation, il a été promis que les locataires seraient relogés. Depuis, plus rien. Ces personnes ne savent toujours pas où elles vivront prochainement, ni même si elles doivent chercher un appartement. Certaines se sont rendues au SLG mais disent avoir été mal reçues.

Il est important de préciser que dans cet immeuble vivent des personnes et des familles précaires, dont la précarité a été accentuée par la crise. Notamment une mère de famille qui s'occupe de sa maman vivant dans un autre appartement de l'immeuble ; cette femme a 90 ans, une tumeur au cerveau et des prothèses aux yeux.

On peut se demander si, compte tenu de la précarité de ces gens, cet immeuble ne devrait pas avoir été classifié comme logement social depuis longtemps. Peut-être qu'il faut renforcer une acquisition publique de logement à loyer abordable en ville de Lausanne pour se garantir de telles dynamiques contre les locataires et enclencher une volonté écologique.

La crise rend plus difficile encore la recherche d'appartement à Lausanne. Compte tenu de la crise, du fait que l'immeuble appartient à la Ville, le groupe Ensemble à Gauche adresse les questions suivantes. La Municipalité est-elle bien certaine que ces travaux soient si importants et urgents qu'ils justifient la mise à la porte de plusieurs locataires précaires en ces temps de crise ?

Le président : – Pour information, il serait intéressant de résumer. Normalement, les gens ont déjà lu le texte sur Agir. Merci, madame la conseillère.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – En préambule, pour cadrer la discussion et les réponses aux questions qui vont suivre, il convient de rappeler que cet immeuble est inscrit dans le rapport-préavis 2015/50 qui a été voté par votre Conseil. Il convient aussi de revenir sur le contexte dans lequel nous devons évoluer, soit l'assainissement énergétique de notre patrimoine et, plus spécifiquement, de notre patrimoine financier dont il est question ici.

Assainir, c'est essentiel. Mais il faut impérativement tenir compte des autres politiques publiques portées par la Municipalité et/ou votre Conseil. Il s'agit de la politique du logement et de l'habitat. Deuxièmement, il faut avoir à l'esprit les critères d'attribution des logements, pour que la taille des logements corresponde à la taille des ménages. Troisièmement, une politique importante a été grandissante : celle de l'accessibilité universelle. À présent, il faut adapter les bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Dernier point : les objectifs de rendement. Dans le cas de César-Roux, cela signifie que les loyers seront contrôlés par les comptes après travaux, soit à un prix maximum de 224 francs par mètre carré et par an. Cela correspond à des loyers moyens nets de 1365 francs après rénovation, soit des loyers relativement attractifs pour un certain type de contribuables, sans aide des pouvoirs publics.

À titre de comparaison, les loyers maximum admis pour des logements à loyer abordable sont de 240 francs par mètre carré par an pour les trois pièces. C'est une première réponse. On pourra y revenir.

Concernant le deuxième point, sur les attributions de logements, nous appliquons strictement la directive municipale qui fixe les conditions d'attribution et de location des logements de la Ville de Lausanne. Elle prévoit que le taux d'occupation soit suffisant : une personne seule pour une ou deux pièces. Un couple pour deux ou trois pièces. Un couple avec un enfant

pour trois ou quatre pièces. Un couple avec deux enfants au-delà. Les dispositifs prioritaires sont également prévus.

Un logement peut être inadapté pour raisons diverses, insalubrité, raisons médicales. On verra le lien avec l'objet dont on parle aujourd'hui. La commission d'attribution prendra en compte particulièrement le fait que les locataires ont dû partir ou devront partir de leur logement à cause de ces travaux, afin de voir si une réintégration dans leur logement est souhaitée.

Troisième élément qu'il faut avoir en tête : la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés s'applique aux habitations collectives de plus de huit logements pour lesquels l'autorisation de construire et de rénover est accordée. Pour le Canton de Vaud, cela s'applique et on tient compte des habitations collectives de plus de six logements. Cet immeuble qu'on dit de logements est donc concerné. La Ville a choisi de créer un ascenseur et ainsi d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. De même, elle a accepté de diminuer les surfaces locatives.

Dernier point de cette première partie de préambule : la cible du rendement théorique envisagé sur les immeubles de la Ville de Lausanne est en moyenne de 2,5% à 3%.

Je terminerai ce préambule pour fixer un cadre, avec un élément qui est peut-être le seul à retenir : la Ville a toujours trouvé des solutions d'accompagnement et de relogement pour les locataires dans ce genre de situation. Même dans des situations inconfortables liées au coût, on intervient, et également lorsqu'il y a des interventions d'acteurs privés.

Nous nous engageons – et nous en avons fait la preuve lors de la législature précédente – pour trouver des solutions de relogement. On peut parler de ce qui a été entrepris par notre syndicat il y a deux législatures. Il s'était engagé. On a terminé le programme il y a deux ans de reloger les gens qui faisaient l'objet d'une résiliation de bail à cause de l'agrandissement de la gare. On a toujours trouvé des solutions. Cela prend du temps. Il en ira de même dans ce cas.

Je ne me rappelle plus si vous avez déjà posé la première question. Je vais y répondre plus directement.

Le bâtiment a été construit en 1900. Hormis les travaux de réfection de façade, les derniers grands travaux de rénovation intérieure datent de 1950, avec la rénovation de salle de bains il y a plus de septante ans. Plusieurs réparations et interventions ont eu lieu entre-temps au niveau sanitaire. Oui, la vétusté des différentes parties du bâtiment justifie l'urgence l'ampleur des interventions prévues.

Pour ce bâtiment, nous parlons de rénovation des cuisines, des salles de bains, de l'évacuation des sanitaires, de la mise aux normes d'installations techniques, de la création d'un ascenseur et sa structure technique, de l'installation d'une ventilation avec extraction de prise d'air. Tout cela pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment, mais aussi l'attractivité du restaurant au rez-de-chaussée, car la mixité fonctionnelle est aussi un principe qui guide notre action dans l'assainissement de notre patrimoine.

Pour répondre à la deuxième question, les travaux prévus touchent tous les appartements et impactent la cage d'escalier. On met l'ascenseur. Toute la cage sera impactée par ces travaux lourds. Les travaux de cet ascenseur nécessiteront cette emprise sur la cage d'escalier, qui est le seul accès aux appartements. Nul doute que la sécurité des locataires se verrait compromise et leur accès à leur appartement également. On crée cet ascenseur qui a été validé par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH).

La Ville a décidé de faire des travaux importants pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour les interventions dans les salles de bains, les différents accès et la création de WC handicapés dans le restaurant.

Pour ce qui est des travaux dans les appartements, l'ensemble des étages sera touché par la remise aux normes de toute l'installation électrique. L'unique pièce d'eau des appartements sera démolie, agrandie et rénovée, avec le remplacement des appareils sanitaires. S'y ajoute le remplacement complet des agencements de cuisine. De plus, des travaux sur les ventilations auront un impact sur les couloirs de distribution. Il apparaît raisonnablement impossible d'envisager de garder les locataires sur place.

Pour répondre à la troisième question, comme évoqué en préambule, la Ville ne laisse pas ces locataires sur le bord de la route. Rappel des faits et contenu des communications.

Je me permets de revenir sur le contenu des courriers. Le 24 janvier 2021, un premier courrier propose une visite sur place de chaque ménage pour informer des travaux d'assainissement du bâtiment. Le 18 février, les visites ont été effectuées chez les locataires présents.

En juillet, un deuxième courrier est envoyé : nous confirmons aux locataires la décision de procéder à des travaux de rénovation d'immeuble et le fait que, en raison de l'importance de ces travaux, nous devons résilier les contrats de location. Il était clairement écrit que nous appuierions nos locataires dans les démarches de nouveaux logements. Il est par ailleurs explicitement écrit aussi qu'un appartement de nos parcs pouvait être proposé comme appartement de transition dans le cas où le locataire souhaiterait revenir à son ancienne adresse.

Le 17 mai 2021, un troisième courrier est envoyé en respectant le délai de résiliation pour les échéances légales, au 1^{er} octobre 2021 et au 1^{er} avril 2022. Ce courrier mentionne explicitement : « nous sommes conscients de l'impact d'une telle annonce. Nous vous assurons néanmoins que notre service entreprendra tout pour vous accompagner dans vos démarches de recherche de logements ou solutions intermédiaires. » Il est encore précisé que « si les travaux ne devaient pas débiter au 1er octobre, vous auriez la possibilité d'occuper les lieux jusqu'à l'ouverture du chantier. » Je considère qu'il n'est pas possible de dire que la Ville a mis à la porte ces locataires.

Pour revenir sur la question des loyers après travaux, ils seront contrôlés par le Canton avec ce prix maximum de 224 francs par mètre carré par an.

Pour répondre à la quatrième question, la réponse est oui. Vous l'aurez compris, une partie de la réponse se trouve à la question trois. Mais il convient d'expliquer la situation actuelle.

Je vais faire un portrait de ces dix ménages. Il y a un ménage de cinq personnes, dont trois enfants en bas âge, à qui on a déjà offert la possibilité de trouver un logement dans notre parc immobilier au 1er juillet de cette année. Dans un deuxième ménage, une personne a contesté la décision, mais on a finalement pu la reloger. On a proposé à trois ménages de les reloger près de César-Roux. On sait l'importance de se reloger à proximité du quartier. Ces ménages sont liés par des liens familiaux. On leur a proposé de les reloger dans le quartier voisin ; ils ont refusé cette proposition.

Les cinq autres ménages ont contesté la résiliation. Aujourd'hui, à l'heure où on parle de cette interpellation urgence, le travail continue. C'est la raison pour laquelle, ce soir, on peut discuter de ces cas qu'on va accompagner. Le job est en cours.

Cela me permet de revenir sur un autre point : à ce jour, il y a 157 oppositions. Le permis de construire n'est pas octroyé. Cela signifie, tout le monde l'aura compris, y compris ceux qui ont fait opposition au projet ou qui ont fait ce qu'il fallait contre la résiliation de leur bail,

que les projets ne débiteront jamais au 1er octobre. Les locataires peuvent rester jusqu'au début des travaux, comme mentionné dans le courrier. Les solutions qui seront trouvées pour les ménages respecteront les éléments évoqués en préambule, notamment concernant les critères d'attribution.

Les cinq contestations à la résiliation que j'ai évoquées sont encore pendantes. Une séance de conciliation aura lieu entre octobre et novembre 2021.

Pour répondre à la cinquième question, la Municipalité peut considérer que ce sont des logements à loyer abordable. Je le redis, les loyers plafonneront à 224 francs par mètre carré par an.

Pour répondre à la sixième question, j'ai envie de répondre, pas par la provocation, mais parce que nous avons beaucoup débattu de ceci à notre Conseil, qu'il y a aussi la crise climatique qui est là.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan climat, dans le cadre des débats que nous avons eus et dans le cadre du vote que nous avons fait sur le plan climat, il faut travailler à un juste équilibre entre la justice sociale et la justice climatique. Justement, lors des débats sur le plan climat, la lenteur de l'assainissement a été relevée.

Aujourd'hui, sur cet objet, il est essentiel d'agir si nous voulons atteindre nos objectifs en matière climatique. Au vu de l'âge et de la vétusté de ce bâtiment, les travaux de rénovation sont indispensables maintenant. La pratique de la Ville garantit que la justice sociale sera aussi déclinée dans ce projet pour accompagner et reloger les gens.

Pour répondre à la septième question, je pourrais me contenter de dire oui. Plus concrètement, vous l'avez bien vu ces derniers temps : la Municipalité continue de mener une politique foncière active. Elle exerce sous la houlette de notre syndic depuis quelque temps un droit de préemption actif. Cela nous permettra de développer plus de logements d'utilité publique.

Discussion

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Je prends note de votre engagement de reloger toutes ces personnes, même en peu de mois, entre maintenant et le début des travaux que nous ne connaissons pas. Selon le volet social du plan climatique, je tiens à signaler que l'ascenseur est tellement petit qu'il ne peut contenir une chaise roulante. Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reloge, aux mêmes conditions financières que les actuelles, les habitants de l'immeuble César-Roux pendant la durée des travaux et offre à ceux qui le désirent la possibilité de réintégrer leur appartement à des conditions conformes au volet social du plan climat ainsi qu'à la politique de logement d'utilité publique et de préservation du parc locatif (« Logement pour tous ») exposée dans le Programme de législation 2016-2021.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remercie Mme Bonillo pour son interpellation et Mme Natacha Litzistorf pour ses réponses complètes. Si M. Carrel cherchait le texte, il a eu une présentation complète de l'intro.

La question centrale était : est-ce que ces travaux sont urgents ou non ? Je pense qu'on peut vraiment vous rejoindre, de dire que, dans une situation déjà, d'habitude, il faut y faire attention, et aux Verts et Jeunes Verts on y est attentif depuis des années. C'est le cas aussi de la Municipalité. Est-ce que les personnes vont être relogées ? La question porte aussi sur les loyers abordables après les travaux. Merci d'avoir posé ces questions. C'est le rôle des interpellations urgentes. Peut-être que des personnes n'ont pas eu l'impression d'être

informées suffisamment par certains services. Ce débat permet d'avoir des réponses détaillées. Je vous en remercie.

Il y a des éléments qui me dérangent. C'est parfois des détails. Le fait de dire que tous les baux sont résiliés et qu'on met à la porte tous les habitants, on le voit dans les réponses de Mme Natacha Litzistorf : c'est faux. Il y a eu des échanges de courriers, des communications, des visites sur place. C'est ce qui ressort de ses réponses. La question est aussi de savoir comment les personnes l'ont vécu.

Autre élément important : certains appartements apparemment ne seraient pas touchés. L'adverbe « apparemment » disparaît dans la question 2. Ce qui figure dans votre introduction n'illustre pas le fait que ces travaux soient urgents.

Quand on dit mise aux normes des installations techniques, rénovation des cuisines et des salles de bains, ce sont des travaux majeurs qui ont un impact direct sur la vie des locataires, même si certains appartements ne sont pas concernés. Ce sont des travaux bruyants qui ont un impact sur les autres locataires. On crée une superstructure d'ascenseur. Cela a un impact sur tous les étages.

Cela nous montre que dans ce cas-là, sur un bâtiment de 1905, rénové en 1950, ces travaux sont essentiels. On peut s'accorder là-dessus. Ces travaux très lourds sont planifiés à l'avance. La question est : est-ce que les personnes en question, ou nous, s'imagineraient vivre au milieu de tels travaux ? Chacun peut apporter la réponse. C'est un enjeu essentiel.

Mme Natacha Litzistorf a expliqué les solutions individuelles qui ont été trouvées pour ces personnes. Il faut reconnaître que, il y a quelques années, la Ville n'en faisait pas assez sur ces questions. Aujourd'hui, la Ville a une politique active et sociale sur ces questions. On va avoir beaucoup d'urgence et de préavis qui tomberont sur ces questions-là.

Comment les financer ? Au-delà de la situation des bâtiments, des personnes et des loyers maintenus, c'est la question du financement. Cela risque de coûter bonbon, aux Plaines-du-Loup, dans les nouveaux quartiers qui se développent et dans les achats de terrains. Cela devrait revenir rapidement au Conseil communal. La Ville dépense des dizaines de millions. Cette politique est essentielle et doit être renforcée. Je ne peux que vous soutenir là-dessus.

Mme la municipale a anticipé certaines des choses que je voulais dire. Je terminerai sur une chose positive. L'interpellation illustre une situation qui reviendra souvent. Le parc immobilier de la Ville est vieux et vétuste. Nous devons rénover ces logements en maintenant des loyers bas, en laissant les locataires sur place pendant les travaux quand c'est possible. Dans ce cas-là, les réponses apportées montrent que ce n'est pas possible ici. Je m'arrêterai là. Vous avez abordé beaucoup de points. Le débat va sûrement continuer avec d'autres angles.

Le logement est un thème essentiel. Les Verts soutiennent cette politique et veulent l'accélérer. Il faut faire face à certains acteurs du privé qui sont les principaux adversaires sur cette question, quand on veut mener une politique sociale et écologique du logement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je remercie l'interpellatrice et la Municipalité pour ces réponses concises. Il y a deux points encore à questionner de mon point de vue : la Municipalité a elle-même évoqué le volet social et le volet climatique de l'affaire. Revenons d'abord sur le volet social.

Vous m'avez cité l'exemple d'un loyer pour un trois-pièces et demie, avec un chiffre qui tendrait à montrer que ce loyer serait modéré et qui restera dans le cadre de la loi. C'est le minimum que vous respectiez la loi. On ne s'attendait évidemment pas à ce que vous nous annonciez des loyers qui sortiraient du cadre législatif. Ce qui est déterminant dans ce cas, c'est de savoir à quel point les locataires qui disposeraient d'un trois-pièces et demie se

verraient imposer une augmentation de loyer s'ils revenaient dans leur logement actuel. C'est là que le bât blesse et c'est là notre inquiétude sur le volet social. Il me semble que vous n'avez pas pleinement répondu à ce sujet.

Sur le volet climatique, je ne vois pas en quoi on pourrait qualifier cette rénovation d'assainissement énergétique. La Ville s'est fixé l'objectif de neutralité énergétique d'ici 2050. Pour le bâtiment, pour les immeubles dont la Ville est propriétaire, où cette urgence doit intervenir le plus tôt puisque vous agissez comme propriétaire et que vous avez tous les leviers, j'ai envie de dire que, au vu des éléments que vous présentez, je ne vois pas comment ce bâtiment va arrêter d'émettre du CO₂ après rénovation.

Si on parle de neutralité carbone, de neutralité fossile énergétique, il faut que les bâtiments, après rénovation, arrêtent d'émettre du CO₂. C'est-à-dire qu'il faudra revenir sur ce bâtiment avant 2050 avec une nouvelle rénovation pour arriver à des émissions de carbone nulles ? J'attends toujours de savoir pourquoi cette rénovation est justifiée du point de vue climatique et, si ce n'est pas le cas, on peut se demander si elle a été bien pensée.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais déjà remercier l'interpellatrice d'avoir soulevé ces questions, qui restent importantes, et Mme la municipale pour ses réponses. La question qui est soulevée ici va au-delà du cas particulier.

Mon seul désaccord avec M. Panchard, c'est que ce n'est pas seulement le vécu individuel de ces personnes qui est en question. Résilier des baux en série, dans un immeuble, c'est toujours – nous l'avons dit récemment dans le cas d'autres immeubles, notamment celui de la Rouveraie – fragiliser une communauté et des techniques d'entraide qui ont été mises en place entre voisins. Cela, nous devons en tenir compte. Nous ne devons pas réduire une résiliation de baux collective à une suite de cas individuels. Il ne s'agit pas de ne plus jamais résilier de baux, mais prendre la mesure de cette réalité pour agir correctement. De ce point de vue là, je suis satisfait de ce que l'on a entendu aujourd'hui de la part de Mme Litzistorf.

En revanche, avant que les problèmes se posent, il faudrait tracer des perspectives de rénovations énergétiques avec la grande ambition dont nous sommes capables dans ce Conseil en termes écologiques. Mais, ensuite, il faut approcher la mise en œuvre et ses aspects humains, ces aspects collectifs, avec une main tremblante, si vous me passez l'expression, et sans jamais mépriser tout ce qui se cache de réalité concrète d'épaisseur sociale dans ces immeubles vétustes du centre ou de la périphérie de Lausanne. Notre travail, et de ce point de vue, le débat d'aujourd'hui est constructif, est d'éviter l'opposition des crises. L'air que l'on respire ou le toit sur la tête, ce ne sont pas des combats différents. Pouvoir continuer à habiter la planète, et pouvoir continuer à habiter un chez-soi confortable, ça ne doit pas être deux combats différents.

J'aimerais vous offrir une petite excursion à Zurich. L'équivalent de l'ASLOCA à Zurich a quelques doutes sur la loi sur l'énergie actuellement à l'étude dans ce canton, parce qu'elle constate, sous couvert de rénovation énergétique, la résiliation de baux et l'augmentation des loyers. C'est toujours très pratique pour se débarrasser d'anciens locataires et d'anciens baux. Une étude commandée par la Ville de Zurich démontre que ce sont bien souvent les locataires dont les revenus sont au plus bas qui vivent dans les logements les plus mal isolés, qu'il faudra rénover au plus tôt.

Pour beaucoup de gens, le logement social, ce sont les anciens baux. Ce ne sont pas les logements subventionnés au sens formel, et ce ne sont pas les logements à loyers abordables, au sens de l'excellente nouvelle loi cantonale sur le logement. Le logement social, c'est le fait d'avoir un ancien bail, pour beaucoup de gens dans cette ville. Il est vrai que les limites fixées par la loi, les limites des logements abordables, représentent, par rapport aux loyers d'appartements entièrement amortis, des loyers du parc d'aujourd'hui, malgré tout des sauts

qui sont importants. On peut comprendre que, face à ça, des gens ont des réactions de surprise ou de déception.

J'arrive à ma conclusion. J'aimerais poser trois questions complémentaires à Mme la municipale.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien entendu si le montant des travaux a été nommé. Je sais que nous nous sommes prononcés en 2015, en même temps que sur la vente du palais de justice de Montbenon et la partie supérieure du bâtiment de la Riponne sur le projet de rénovation de César-Roux 5. À l'époque, il y avait une enveloppe de 2,4 millions évoquée. Ça m'intéresserait d'avoir le détail des coûts des travaux désormais.

Deuxième question, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la réponse de Mme Litzistorf. En cas d'éventuel retour au logement, est-ce que les directives municipales sur le logement s'appliqueront ?

Et la troisième question, est-ce que la Ville de Lausanne en tant que propriétaire obtient des subventions du programme bâtiment ou des programmes de ce type lorsqu'elle procède à des rénovations ? À ma connaissance, le Conseil n'a été saisi qu'en 2015, à la suite d'un préavis de travaux. Je pense intéressant que la réponse apparaisse à mes collègues.

Je conclus en disant qu'à mon sens la réponse de la municipale a de quoi nous rassurer, mais je pense qu'il y a encore des choses à faire. Par exemple en approchant les locataires avec une liste de logements potentiels pour un relogement. Peut-être que l'on pourrait innover à Lausanne avec une sorte d'engagement écrit sur la possibilité de reprendre le bail de son futur logement, que l'on signerait au moment où l'on résilie le bail actuel.

Et enfin, on pourrait peut-être imaginer un mécanisme de loyer de transition, qui justifierait que ce nouveau loyer soit lissé sur plusieurs années, que l'on ait une aide spécifique pour faire en sorte que la marche d'escalier ne soit pas trop haute. Car, comme vous l'avez dit, les loyers restent dans les normes légales, mais, dans les faits, ils sont plus élevés que les loyers actuels. J'en ai terminé, je vous remercie.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je félicite d'abord la Ville d'avoir relevé cet immeuble. On constate que, comme le privé, elle a beau faire tout juste, elle se fait quand même critiquer aujourd'hui.

Il y a un problème de compréhension, voire de communication avec les locataires. C'est clair que ces travaux sont indispensables. Les réaliser avec les locataires à l'intérieur, c'est tout simplement inimaginable. Et les retarder pendant des lustres serait encore une erreur. Il est important pour ces locataires de retrouver des logements aux mêmes conditions qu'actuellement. J'encourage la Ville à accélérer les démarches de relogement, à débiter au plus vite les travaux indispensables à la salubrité et à la sécurité des locataires, ainsi qu'à délivrer les permis de construire au plus vite, afin que chacun y trouve son compte. Merci.

Je tiens à préciser à M. Dupuis que les privés ne sont pas les adversaires de la Ville, mais souvent ses partenaires.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Brièvement, en complément de ce qu'a dit mon collègue Guy Gaudard, j'ai deux questions supplémentaires. Peut-être que ça été dit, mais je n'ai pas forcément compris. On va faire des logements abordables, selon la loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL), avec des déclarations d'utilité publique ? Deuxième question : j'ai bien compris la limite de loyer au mètre carré. Peut-être que vous l'avez dit, mais quelle augmentation cela représente-t-il par rapport aux baux actuels ?

Pour me positionner, positionner le groupe PLR, par principe, le groupe PLR s'oppose à des résolutions qui relèvent de la microgestion ou de la cogestion avec la Municipalité. On ne

va pas faire d'exception ici. Il me semble que les garanties données par la Municipalité sont suffisantes sur ce qui va se passer avec ses locataires, sans qu'on ait une couche supplémentaire. Ce n'est pas le rôle du Conseil communal.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il ne s'agit pas de nier les difficultés que rencontrent les locataires concernés. Nous avons été saisis de questions sur la nécessité de mener ces travaux de manière optimale, pour savoir si les travaux sont suffisamment ouverts. Le Conseil communal est à la peine pour discuter sérieusement de tous ces éléments et en juger, faute de connaissance approfondie du dossier. Il faut améliorer la communication à l'égard des locataires. Mais le groupe UDC, une fois n'est pas coutume, va s'en remettre à la sagesse de la Municipalité, éclairé par le débat de ce soir, pour traiter, avec autant d'humanité que les moyens dont elle dispose le lui permettent, cette situation.

Ce que les représentants des groupes de gauche reprochent à la Municipalité, c'est sa manière de procéder dans ce cas de figure. Il faudrait peut-être plutôt déposer une résolution qui vise cette manière de procéder, plutôt que faire, encore une fois, de la casuistique. Nous allons, nous aussi, par principe, nous opposer à cette résolution, car nous sommes gênés par cette manière de faire qui consiste à vouloir obtenir un traitement de faveur, ou bénéficier d'un traitement plus clément, dès lors qu'on aura réussi à attirer l'attention d'un conseiller communal et à provoquer un débat dans ce cénacle. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cette résolution.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Une remarque préliminaire concernant l'interpellation : elle est urgente.

Je comprends le souci exprimé par les locataires. Je comprends aussi l'enjeu des travaux. Néanmoins, je rejoins Mme Natacha Litzistorf, regrettant les termes excessifs de mise à la porte ou d'expulsion des locataires. L'interpellation était un peu imprécise. J'ai cru comprendre dans la réponse de Mme Natacha Litzistorf que les locataires avaient entrepris des démarches tendant à la contestation des résiliations et à la prolongation des baux. Ce n'est pas anodin. La prolongation d'un bail vise à atténuer les conséquences pénibles d'une résiliation. Ce qui montre le caractère excessif des formules utilisées dans l'interpellation.

Je remercie Natacha Litzistorf pour ses réponses qui ont exprimé la nécessité d'un équilibre entre l'assainissement d'un immeuble et l'intérêt des locataires. L'enjeu n'est pas l'assainissement énergétique, mais le fait d'avoir affaire à un logement ancien, refait pour la dernière fois il y a septante ans. Je serais préoccupée si la Ville s'abstenait de rénover des immeubles au motif que ça ne concerne pas l'assainissement, mais la vétusté.

Par sa remarque, Mme Bonillo a elle-même reconnu qu'il y avait un véritable enjeu lié à la vétusté de l'immeuble et à son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Elle a souligné que l'ascenseur actuel était tellement petit qu'il ne pouvait pas contenir une chaise roulante. Cela va dans le sens des explications données par Mme Natacha Litzistorf, ce qui m'amène à me rallier à celles-ci. Je pense qu'il n'y a rien à y ajouter.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je n'ai rien à ajouter. M. Gaillard a remis les pendules à l'heure. La justice climatique s'accompagne d'une justice sociale. Pour Ensemble à Gauche, l'une n'est pas dissociable de l'autre. Pour certains, il semble que l'on puisse préférer l'une à l'autre ou mettre le frein sur l'une et mettre plus de puissance sur l'autre. Je vous laisse choisir qui est l'une et qui est l'autre.

Il ne faut pas oublier que, pour ces habitants, d'ailleurs la municipale l'a dit elle-même, il n'y a pas eu de rénovation depuis septante ans. Certes, les loyers étaient bas. Mais nul doute que les conditions de logement étaient à la hauteur de la bassesse des loyers. Il ne faut pas croire que c'est un cadeau qui leur a été fait ou un privilège. Il serait assez normal que ces habitants soient relogés, même si ça coûte à la Ville, par exemple avec un rendement qui

n'est pas à 3%, mais à 2,5% ou 2% pendant un certain temps. Ceux qui y habitent y habiteraient encore. Il semble normal qu'une Ville qui n'a pas entretenu son patrimoine paye le prix fort.

La droite trouve que la résolution est de la microgestion. Ce n'est pas le cas. On aimerait que ce soit le cas pour tous les chantiers de la Ville sur le logement. Par ailleurs, est-ce que la Ville serait capable de faire aussi bien que la SCHL ? Celle-ci déménage à ses frais les habitants, elle les reloge à ses frais, lorsqu'elle retape un immeuble. Le loyer n'est pas augmenté dans le logement de transition et, finalement, les loyers sont augmentés de manière très modeste lorsque les habitants reviennent.

C'est tout ce que cette résolution demande. J'aimerais savoir si Les Verts sont capables de la soutenir. Ça n'a pas été très clair.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Nous sommes face à une opération emblématique des enjeux qui nous attendent à tout point de vue. Cette opération rappelle une précédente saga qui a occupé le Conseil lors d'une précédente législature. La différence est que le porteur du projet est public, à savoir le patrimoine financier de la Ville de Lausanne. Nous avons l'habitude de voir incriminer des acteurs privés sur ce type de questions. Désormais, notre Conseil et la Municipalité sont face à des sujets qui vont se multiplier chaque année.

Les propos de notre municipale Natacha Litzistorf ainsi que la résolution soulèvent deux interrogations.

Qu'en est-il de l'exemplarité énergétique de la rénovation proposée ? On a entendu un descriptif technique d'un ascenseur, d'une intervention dans une salle de bains. Mais nous serions intéressés de savoir explicitement quelles sont les performances atteintes par ce bâtiment après rénovation et s'il obtiendra une étiquette énergétique, par exemple.

Deuxième question très liée : nous nous interrogeons sur ce qui se cache derrière le concept de « volet social du plan climat », expression qui figure dans la résolution, mais qui n'est pas très explicite dans le plan climat, malgré son épaisseur.

Le plan climat fixe, en matière de performances énergétiques, des objectifs très ambitieux, sans forcément les exposer sur le plan social. Il me semble avoir compris, dans l'explication de Natacha Litzistorf, que les loyers resteraient modestes, en tout cas conformes à la législation. Benoît Gaillard a bien expliqué le dilemme : ce n'est pas la hauteur des loyers qui pose problème, mais le changement de loyer par rapport à des logements complètement vétustes. Les explications sur ce qui est entendu par le volet social du plan climat auront probablement un impact sur notre regard sur cette résolution.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Avec la plupart des collègues de gauche, on est relativement d'accord malgré des divergences dans les mots utilisés. Nous avons coutume de traiter les résolutions. J'avais oublié que Mme Bonillo l'avait déjà déposée. Sur le principe, je trouve que sa résolution est bien. Quand on défend une politique sociale et écologique du logement, on ne peut que la soutenir.

Ce n'est pas de la microgestion, je suis d'accord avec M. Hubler. Il y a une partie, au début qui dit « reloge aux mêmes conditions financières que les actuelles ». Certains voudraient élargir le débat sur ce point, restons-en à César-Roux. Pourquoi cette partie-là nous semble compliquée ? Qu'est-ce qui peut être porté, garanti par la Municipalité ?

On ne connaît pas les situations individuelles. Je peux donner raison à notre collègue Valentin Christe. On ne sait pas combien de personnes habitent dans ces appartements, pour quel loyer. En tant que coprésident de groupe, d'un groupe politique qui assume cette position et qui la défend, je vous le dis : de mon point de vue, la Municipalité ne peut pas le garantir précisément. Mais, pour nous, les réponses apportées sont une garantie suffisante.

Ce sur quoi on pourrait entrer en matière, ce serait de rajouter, au début, « dans la mesure du possible ». Nous avons fait des résolutions qui ne peuvent pas forcément être garanties dans leur application. Je vous vois acquiescer. Je vous le dis de manière franche et transparente, malgré l'attaque sur la politique climatique du logement qui ne serait pas sociale : il y a quand même une question de promesse politique dans la formule « reloge dans la mesure du possible aux mêmes conditions financières ».

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Concernant mon ton, deux choses : c'est la première fois que je fais ça. Deuxième chose, eu égard à tout ce qui est dit et qu'on pourrait encore dire : le fait que le volet climatique aille avec le volet social.

On parlait aussi de communication aux locataires. Quand il y a des gens en face, des personnes, il faut qu'il y ait un engagement de relogement. Ces baux ont été résiliés le 1^{er} juillet 2020 pour le 1^{er} juillet 2021. Une ou deux familles seulement ont eu une proposition. Comment attendre un an et demi sans savoir ?

Moi aussi, j'ai besoin de précision sur le volet climatique. Je ne m'y connais pas en travaux. Je ne vois pas ce qu'il y a d'intéressant au niveau écologique. L'immeuble n'est pas vétuste, je le connais.

Je connais certains habitants. Je parlais de laisser certaines personnes dans leur logement, car c'est possible. En ce qui concerne les rénovations de salle de bains, on ne voit pas pourquoi il faut changer la baignoire. Le contenu des travaux n'est pas clair et son intérêt écologique, non plus. Ce qui me paraît important, c'est surtout qu'on propose une solution à ces gens, sans attendre un an et demi.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais rebondir sur la dernière intervention de Monsieur Panchard.

Premièrement, il souhaite qu'on ajoute dans la résolution « dans la mesure du possible ». Dans le sens même de ce qui suit le débat, la Municipalité fera ce qu'elle veut. Mettre « dans la mesure du possible » ne change absolument rien aux souhaits que l'on a sur le relogement de ces gens aux mêmes conditions financières.

Deuxièmement, ces mêmes conditions financières s'appliqueraient, soit en revenant au même endroit, soit dans les mêmes conditions ailleurs. Mais la question n'est pas là. Ces mêmes conditions financières doivent s'appliquer pendant la durée des travaux. J'aimerais que vous tombiez d'accord avec nous. Pendant la durée des travaux, des personnes qui doivent quitter leur logement ne doivent pas voir leur loyer augmenter. Surtout dans les conditions actuelles.

Avec cette précision, j'espère toujours même vous convaincre que, en l'état, cette résolution doit pouvoir être soutenue et votée par votre groupe également, car je ne vois pas les raisons que vous avez avancées rester valables à la lumière de ces précisions.

Pour conclure, à la lumière de ces discussions et des discussions que nous avons sur notre banc, dans notre groupe, nous vous annonçons que nous avons le projet de déposer, car plusieurs nous ont dit qu'on débat sur des cas particuliers, plusieurs ont dit qu'on débat sur des cas particuliers, mais qu'il faudrait avoir un avis général du Conseil municipal, nous prévoyons donc de déposer prochainement un postulat qui formulera des propositions en matière de politique du logement dans ces situations, à la fois pour garantir de bonnes conditions de relogement dans de telles situations, mais aussi pour préciser ce que doit contenir le volet social dans le plan climat.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vais aller dans l'ordre de l'arrivée des questions.

Monsieur Dupuis, vous avez posé la question, et je crois que c'était aussi la question de M. Vouillamoz, des performances énergétiques. Cet objet s'inscrit dans la stratégie qui avait été posée en 2015. Effectivement, les éléments que l'on a disposés dans le plan climat – en disant que l'on fait de l'assainissement en tenant compte de toutes les politiques publiques et des propositions faites par vos groupes – se retrouvent ce soir dans la stratégie que l'on vous doit et sur laquelle on est en train de travailler pour faire le lien avec le plan climat.

Par rapport aux questions en lien avec les loyers, comme je l'ai évoqué en préambule également, et pour faire le lien avec les questions de M. Carrel, on est sur du loyer libre. On n'est pas dans la catégorie LLA. C'était pour faire une comparaison. Mais on n'a pas besoin de faire une déclaration d'utilité publique pour faire le lien avec ça.

Pour la question du retour dans le bâtiment, comme vous le savez, quand on relogé un locataire comme on pourra le faire à César-Roux 5, les normes imposent des métriques qui ne nous permettent pas d'augmenter le loyer de manière à correspondre à l'accueil d'un nouveau locataire. C'est pourquoi on est normé, dans ce cas précis. Nous ne serons donc pas en capacité de répercuter l'ensemble du montant que l'on peut répercuter sur un nouveau locataire qui viendrait du côté de César-Roux 5. C'est donc une garantie supplémentaire que l'on peut donner ce soir.

Pour les questions de M. Gaillard, effectivement, dans le cadre du préavis de 2015, on avait une enveloppe globale pour les travaux de César-Roux 5. On est approximativement à 2,65 millions, je crois.

Les directives municipales quant au relogement, je l'ai évoqué en préambule, nous permettent de tenir compte des situations complexes de certains ménages. Typiquement, comme je l'ai évoqué, quand il y a des résiliations de bail, des situations individuelles liées à des parcours de vie cabossés, les directives permettent non pas de contourner, mais de tenir compte de la situation des ménages. Il n'y a pas de priorité, c'est aussi en fonction des critères d'attribution de ces relogements. On a par exemple une personne dans un quatre pièces et demie. Ça ne correspond plus aux critères d'attribution. On appliquera ces critères d'attribution par souci d'équité avec les autres locataires, pour les personnes qui souhaitent revenir à César-Roux 5.

Ce qui tombe bien, dans ce cadre, c'est que l'emprise de l'ascenseur est importante. Ça a diminué la possibilité d'avoir des appartements d'une certaine taille. On va les réduire. Sur ce cas-là, ça tombe bien. La personne va pouvoir revenir dans un plus petit appartement si elle le souhaite.

Mais je souligne le fait que dans d'autres cas, par égalité de traitement, nous appliquerons ces critères d'attribution justement pour correspondre à une politique du logement et de l'habitat que l'on souhaite. Il s'agit d'accompagner les cycles de vie des ménages, avec des logements qui soient proportionnés à leur taille. C'est un élément sur lequel on travaille et qui fait le lien avec un postulat déposé par Sophie Michaud Gigon à l'époque.

Vous aviez également proposé, messieurs Gaillard et Hubler, l'idée de retravailler le business model à développer pour cette politique d'assainissement énergétique. Je l'ai dit en préambule : pour faire le lien avec la stratégie d'assainissement, les enjeux sont vraiment là. Ce ne sont pas juste des slogans politiques. Ce sont des éléments que l'on retrouvera quand on devra construire cette stratégie. Ce n'est pas exclu qu'à un moment donné, on aille sur des réflexions comme MM. Gaillard et Hubler en ont développé, basées sur l'expérience d'autres villes.

Quant à l'aspect communication, on peut toujours s'améliorer. Il est vrai que dans des affaires qui touchent finalement l'essence même de la pyramide de nos besoins, à savoir le

logement, on est toujours dans des cas très douloureux, très émotionnels, à juste titre. On a un potentiel d'amélioration évident. C'est aussi là-dessus que l'on souhaite travailler.

Pour l'élément évoqué par Mme Bonillo sur l'ascenseur, je crois qu'il n'y a pas de problème. Je crois qu'on a un léger problème à l'entrée du bâtiment, un souci qui peut être corrigé. Puisqu'on a travaillé avec l'AVACAH, je pense que l'ascenseur a été validé.

M. Johann Dupuis (EàG) : – C'est juste pour faire part d'une certaine forme d'inquiétude. J'ai posé deux questions assez simples. Quelles sont les augmentations de loyer ? Et pas seulement une promesse de la municipale que ces augmentations resteraient dans les limites légales. J'aurais voulu une fourchette. J'aurais aussi voulu savoir quels sont les impacts de cet assainissement du point de vue climatique, du point de vue de l'efficacité énergétique du bâtiment. Là aussi, on n'a pas de certitude sur le fait que les loyers n'augmenteront pas.

Ce qui est sûr, c'est que des gens devront changer de logement et que les loyers augmenteront. Ça ne me semble pas acceptable pour une ville de gauche de pratiquer les mêmes méthodes que celles de certains entrepreneurs de l'immobilier : les ruptures de loyer, des ruptures de bail et des assainissements, pour lesquels on n'a aucune garantie par rapport à l'efficacité énergétique.

C'est pourquoi on aimerait une promesse municipale telle que l'interpellation de Mme Bonillo la demande, à savoir que tout assainissement comme celui de César-Roux 5 se fera dans une exemplarité non seulement environnementale, mais aussi sociale.

Evidemment, avec un immeuble qui n'a pas été relevé depuis septante ans, on peut s'attendre à des cas très douloureux. Même avec le loyer modéré mentionné par Mme la municipale, 1400 francs, pour tromper ses ennemis. Si la personne payait 700 francs, ça va être très dommageable pour elle sur le plan social, mais aussi pour la réputation de la Ville. Je crois que là, il y a encore une progression à faire au niveau de la communication.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Pour ce qui est des règles d'attribution au logement, on ne peut pas définir un principe général, il faut une marge d'appréciation, en plus de l'idée de prendre des engagements un peu plus fermes, notamment la possibilité de logement si c'est clair depuis le début que l'on répond aux critères. Le loyer de transition est une idée que je reprends ici, qui pourrait être un bel outil lausannois pour contrôler les loyers d'un parc.

Je me demande s'il ne faudra pas aussi réfléchir à une approche *open book*, de transparence, dès le départ vis-à-vis des locataires sur le montant des loyers, sur le taux de rendement que la Ville espère obtenir. Je me permets de dire à M. Dupuis qu'heureusement les loyers ne montent pas n'importe comment. Pour un investissement de 2,6 millions de francs, à 2,5% de rendement, ça fait 250 francs d'augmentation de loyer mensuel de 50 mètres carrés. A l'inverse, si sur certains autres logements, il y a des rénovations plus lourdes, donc la distribution est différente avec le local commercial, je suis convaincu que, de la transparence, il peut naître une partie de la confiance et de la participation des personnes concernées dans ces affaires.

Je conclus au nom du groupe socialiste. Nous sommes rassurés, nous pensons que la résolution doit être lue sous l'angle de la déclaration d'intention. La direction donnée nous semble la bonne pour le logement durant la durée des travaux. Nous soutiendrons la résolution qui a été déposée. Et nous souhaiterions aussi savoir quelle pourrait être la politique exemplaire pour le logement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Mme la municipale a mieux exprimé que moi les éléments que je souligne. Je pense que l'on peut faire confiance à la Ville, ainsi qu'aux garanties données par le SLG. Je pense qu'une majorité des Verts soutiendra cette résolution, qui appuie cette politique municipale. Dans l'optique de réussir cela à chaque fois, dans la

mesure du possible, lors de toutes les rénovations. Je pense que nous aurons une large majorité dans ce débat, qui doit lasser le tiers de droite de cette assemblée, mais je pense qu'on est bientôt au bout. On va aussi déposer une résolution sur le *housing first*.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Je dois être un peu bête, mais je n'ai toujours pas compris en quoi ces travaux ont une portée écologique.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Effectivement, comme je l'ai évoqué, par rapport à la stratégie d'assainissement, dans ce qu'on a proposé, on voit bien qu'on ne sera pas en capacité – parce qu'on doit tenir à l'équilibre d'autres politiques publiques, notamment celle du patrimoine – d'arriver à des performances énergétiques comme on y est arrivé pour d'autres bâtiments. Je vois que certains secouent la tête. Mais je crois que, sur les exemples concrets que l'on a menés, parfois, on n'arrive pas à performer sur le point de vue énergétique. Ce bâtiment a été imaginé d'une autre manière que celle où on imagine l'assainissement énergétique aujourd'hui.

Quand on parle de zéro impact, quand on parle de la rénovation, changer les cuisines et salles de bains, bien sûr qu'il y a des impacts, à la fois sur l'environnement, si on parle de la problématique de l'amiante, de la gestion de l'eau, d'électricité ; bien entendu qu'il y aura des impacts positifs sur l'environnement, sans parler de la santé.

Le défi, je le répète, c'est de mettre à l'équilibre l'ensemble des politiques publiques, l'ensemble des principes sur lesquels on doit travailler et il n'y en a pas un qui va prendre le pas sur l'autre.

La discussion est close.

Le Conseil, par 51 oui, 22 non, et 11 abstentions, accepte la résolution de Mme Isabelle Bonillo.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « César Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reloge, aux mêmes conditions financières que les actuelles, les habitants de l'immeuble César-Roux 5 pendant la durée des travaux et offre à ceux qui le désirent la possibilité de réintégrer leur appartement à des conditions conformes au volet social du plan climat ainsi qu'à la politique de logement d'utilité publique et de préservation du parc locatif (« Logement pour tous ») exposée dans le Programme de législation 2016-21. »

Interpellation urgente de M. Samuel De Vargas et consorts : « la Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ? »

Développement

Lausanne, le 23 septembre 2021

La terrasse éphémère de la Grenette est un lieu apprécié des Lausannoises et Lausannois. Espace de rencontre et d'échange, la Grenette a dépassé ses fonctions de café-bar pour devenir un lieu où des liens sociaux importants se sont développés et continuent à l'être.

L'urgence est demandée en raison de la fin du bail très prochaine.

Situé à une des extrémités de la Place de la Riponne, le café-bar La Grenette est devenu un lieu de décontraction et d'échange pour une partie importante de la population lausannoise. En effet, familles, retraité-e-s, jeunes et bien d'autres Lausannoises et Lausannois fréquentent cet endroit pour son esprit convivial et le lien social qu'il constitue. Le lieu est fréquenté par des personnes d'horizons sociaux et professionnels très variés, mais qui cohabitent de manière harmonieuse.

Des travaux doivent être entrepris dans l'immeuble de Riponne 10 où se situe La Grenette, raison pour laquelle le bail renouvelable annuellement ne sera vraisemblablement pas reconduit pour l'année prochaine.

Un nouveau projet devrait être développé une fois les travaux terminés. Attaché à la diversité sociale et culturelle du lieu actuel, le groupe socialiste souhaite s'assurer que cet esprit ouvert et proche de la population continue d'exister après les rénovations.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. A quelle date la fermeture de la Grenette est-elle planifiée ?
2. Cette date correspond-elle au début des travaux de rénovation de l'immeuble ou une prolongation pourrait-elle être envisagée et si oui jusqu'à quelle date ?
3. La reprise du lieu a-t-elle fait l'objet d'un appel d'offres ?
4. Les prix pratiqués par l'établissement actuel sont accessibles et offrent la possibilité d'une petite restauration à toute heure. Ces critères ont-ils fait partie des exigences de la Municipalité lors de l'appel d'offres ?
5. La Municipalité partage-t-elle l'appréciation que l'occupation actuelle du lieu a produit des résultats positifs sur la dynamique et l'ambiance de l'endroit ?
6. Dans quelles mesures un établissement comme celui de la Grenette pourra-t-il s'intégrer dans le projet d'urbanisme Riponne-Tunnel ?

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – La place de la Riponne est principalement connue pour son austérité, alors que au nord de cette même place se trouvent des espaces de vie chaleureux. Je parle là de la halte-jeu de la Grenette et du café-bar qui porte le même nom. Justement, ce lieu prisé par de nombreuses et nombreux Lausannois, uniquement ouvert durant la période estivale, a vu son bail ne pas être renouvelé par la Ville de Lausanne en raison de futurs travaux. Si ce bar-café a changé de nom à plusieurs reprises, une atmosphère conviviale et populaire a su traverser les années. On retrouve en effet des familles, des retraité-e-s, des jeunes et bien d'autres catégories de la population dans ce lieu vivant. La mixité sociale et générationnelle des individus fréquentant cet espace est un exemple en termes de liens sociaux enrichissants pour une partie importante de la population lausannoise. Les horizons sociaux et professionnels très variés dont sont issues ces personnes font de la Grenette un lieu unique et n'empêchent pas une cohabitation harmonieuse. C'est même cette diversité qui rend cet endroit unique et précieux.

Aussi, la nouvelle que la Grenette ne pourrait vraisemblablement pas retrouver ses aises une fois la saison froide passée, a suscité un certain nombre de réactions de la part de

Lausannoises et Lausannois. Quelques actions ont été entreprises afin de montrer l'affection particulière que portent certaines personnes à ce café-bar. Cela s'est notamment manifesté par la création et la mise en circulation d'une pétition comptant plus de 1200 signatures depuis son lancement il y a deux semaines. Attaché au dynamisme et à l'esprit chaleureux de lieux tels que la Grenette, le groupe socialiste souhaite s'assurer de la pérennité de ce genre d'espace de rencontre à la place de la Riponne. Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses aux questions.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Un préambule avant de répondre à la première question.

Dans la réflexion sur de la place de la Riponne, il est prévu depuis des années de faire revivre la surface de l'ancien Mövenpick. Deux appels d'offres conduits en 2014 et en 2018 en attestent. Si les premières propositions n'ont pas permis de concrétiser un projet, la deuxième tentative a conduit à une réflexion globale sur l'ensemble du site de la Riponne.

Cette réflexion doit permettre aujourd'hui à la Municipalité de prendre position sur les orientations proposées, ainsi que de désigner un nouvel exploitant pour l'espace de l'ancien Mövenpick. Le but est d'ouvrir un nouvel établissement public qui se déploiera autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce projet devra bien entendu composer avec la présence de la halle de jeux qui a été pérennisée, notamment avec les derniers postulats urbanistiques issus de la démarche participative conduite par notre syndic. Une position municipale doit être prise prochainement concernant les installations et le nouvel exploitant. Il va sans dire que les éléments saillants de ce dossier seront présentés à votre Conseil sous forme de préavis.

Par rapport à la première question, la date de la fermeture de la Grenette n'est pas planifiée, car elle n'a jamais été envisagée. Cette dernière joue effectivement un rôle social d'intégration à l'instar de sa voisine, la halle de jeux, qui occupe l'autre moitié de la place.

Pour répondre à la deuxième question, indépendamment des travaux, l'idée est de maintenir la terrasse de la Grenette pour maintenir une continuité.

Pour répondre à la troisième question, nous cherchons à valoriser le site en y introduisant un ou plusieurs concepts forts et novateurs tout en restant connectés aux besoins du quartier.

Au vu de la particularité de cet appel d'offres et de la configuration des lieux, environ 1300 mètres carrés sur trois niveaux, la Ville a incité les candidats à créer des projets cohérents. Il est également précisé que le périmètre de réflexion s'étendait à la cuisine d'été et à la terrasse du bar saisonnier de la Grenette. La commission de décision était composée de six personnes issues de plusieurs services, des personnes compétentes dans des domaines touchant à la politique gastronomique, au développement durable, à l'aménagement urbain. La commission a reçu sept projets et en a auditionné trois correspondant aux critères définis. Pour officialiser le choix du nouvel exploitant, une décision municipale doit encore être prise.

Le contrat de bail de la Grenette arrive à son terme aujourd'hui. Le locataire s'y est opposé en saisissant la Commission de conciliation des baux et loyers. La première audition a lieu en octobre. Je ne peux donc pas évoquer d'autres éléments.

Pour répondre à la quatrième question, le dernier appel d'offres est fondé sur des principes généraux. A ce titre, une attention particulière a été demandée pour favoriser la mixité sociale, mais également pour créer des synergies avec des institutions voisines. Avec la présence de la halle de jeux pérennisée sur le site en 2018, les familles qui fréquentent les lieux feront l'objet de soins particuliers avec des horaires adaptés.

Pour répondre à la cinquième question, introduite en 2014 en accompagnement des aménagements d'un jardin, la Municipalité est consciente que les deux Grenette actuelles ont réussi à redonner une identité au lieu, en le redynamisant, en particulier durant la belle saison.

Les deux Grenette ont par ailleurs composé avec les marginaux familiers de cet espace de la place : on les surnomme affectueusement « les voisins » et l'entretien des plantations qui bordent les équipements leur a été confié. Une ambiance bon enfant s'est installée de jour dans cette partie de la place, qui s'est pacifiée. Une pétition des habitants du quartier en 2020 montre toutefois que cet équilibre est fragile, en particulier la nuit, car les incivilités peuvent encore survenir si les règles ne sont pas respectées.

Pour répondre à la sixième question, en l'état, la terrasse de la Grenette sera, au même titre que les autres commerces et activités présentes, susceptible d'être perturbée par les travaux. La stratégie de rénovation et de réactivation des surfaces vacantes du site tient compte de ces contraintes, en particulier par rapport à la transversalité prévue. La terrasse et la cuisine d'été de l'ancien Mövenpick varieront dans les prochaines années afin de s'intégrer au changement que le projet urbanistique induira.

Discussion

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Je vous propose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que la reprise des lieux du futur café-bar à la suite des rénovations de l'immeuble situé à la place de la Riponne 10 conserve son esprit accessible et convivial.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 65 oui, 12 non, et 5 abstentions, accepte la résolution de M. Samuel De Vargas.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel de Vargas et consorts : « La Grenette : Quel avenir pour un lieu exemplaire en termes de mixité sociale, générationnelle et d'intégration ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que la reprise des lieux du futur café-bar à la suite des rénovations de l'immeuble situé à la Place de la Riponne 10 conserve son esprit accessible et convivial ».

La séance est levée à 20 h 25.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Sima Dakkus, M. Louis Dana, M. Jean-Pascal Gendre, M. Alain Hubler, M. Ngoc-Huy Ho, M. Sébastien Kessler, M. Fabrice Moscheni, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Jacques Pernet, M. Roland Philippoz, M. Antoine Piguet, Mme Sara Soto, Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Céline Misiego

Membre démissionnaire : Mme Rafaella Simonetti

Membres présents	85
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	1
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts

« Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

Rapport-préavis N° 2021/07, du 28 janvier 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.

Discussion

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice remplaçante : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport. Je vais enlever ma casquette de rapportrice. Etes-vous d'accord ? Merci.

La discussion est ouverte.

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice remplaçante : – Ce qu'il faut savoir, et ce qu'on voit, c'est que le budget lausannois pour la solidarité internationale s'élève à 500 ou 600 000 francs par année. Il est destiné à de grands axes de travail. Premièrement, la coopération de développement en partenariat avec la FEDEVACO et deuxièmement la coopération décentralisée. Elle se caractérise par un projet en Mauritanie. La Ville de Lausanne soutient la ville de Nouakchott pour l'accès à l'eau aux populations défavorisées. Le projet dure depuis plus de dix ans. Il se caractérise notamment par la réalisation d'infrastructures d'eau potable, par des toilettes dans les écoles et de centres de santé et par la formation du personnel sur place. La politique de solidarité internationale de la Ville de Lausanne utilise deux fonds : le fonds de solidarité internationale qui est géré par l'unité des relations internationales de la Ville, il s'élève à 350 000 francs environ par année. Et le fonds de solidarité internationale eau, qui est géré par le Service de l'eau. Ce fonds de solidarité internationale est financé par des ménages lausannois à raison d'un centime par mètre cube d'eau. Cela représente pour un ménage de quatre personnes environ deux francs par année. Il est aussi financé par les autres communes et Lausanne a une participation de 49 % dans ce fonds de solidarité internationale eau.

A l'Assemblée des Nations Unies en 1970, il a été déclaré que les pays les plus riches pourraient allouer 0,7 % de leur produit national brut à des projets en faveur des pays en voie de développement. En 2019, la Suisse a consacré 0,44 % de son PIB, donc elle n'était pas très loin des 0,7 %. Qu'en est-il de Lausanne par rapport au PIB lausannois ? Le PIB

lausannois est d'environ 16 milliards. Le montant actuel des montants d'aide serait de 0,003 %. Pour atteindre 0,7 % du PIB lausannois, un montant de 112 millions par année serait nécessaire.

Une autre approche serait de faire comme Genève, qui a voté une loi sur le financement de la solidarité internationale. Dans cette loi, il est dit que les montants accordés doivent correspondre à 0,7% du budget annuel du fonctionnement cantonal. Genève a donné 0,64% de son budget annuel en 2018 pour la solidarité internationale.

Si on compare avec la Ville de Lausanne, celle-ci a un budget de 1,2 milliard annuels. Si on fait le rapport par rapport au montant lui-même pour la solidarité internationale, on arrive à 0,033% du budget. Pour atteindre 0,7%, il faudrait 12 millions par année. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ma conclusion sera la suivante : ce rapport préavis, qui demande une augmentation du budget du fonds de solidarité internationale de 225 000 francs pour le porter à un total de 725 000 francs par année, est donc soutenu à l'unanimité par le PLR, d'autant plus que ce sera prélevé dans le fonds pour le développement durable.

M. Daniel Dubas (Les Verts) :– Je commence par déclarer mes intérêts professionnels. Je suis le délégué du Conseil pour le développement durable. En guise de préalable, je souhaiterais dire à Mme Aubert que j'aurais préféré pouvoir intervenir en premier. Je pense que c'est une coutume qui serait bien à respecter.

Mesdames et Messieurs, la coopération internationale est la deuxième meilleure option des soutiens des personnes démunies du Sud et de l'Est, à défaut de disposer d'un système commercial international qui soit véritablement équitable. Avec la pandémie du COVID 19, les inégalités ont encore augmenté dans le monde et à l'intérieur de nombreuses sociétés. Et au rythme actuel, il sera très difficile d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030. Il est donc plus que jamais nécessaire que les nations industrialisées du Nord se montrent solidaires. Et nous sommes aujourd'hui loin des 0,7 % d'aide au développement qui sont promis depuis longtemps.

Ensuite, la coopération internationale est assurée par la coopération du développement et le Secrétariat d'Etat à l'économie, mais les communes ont un rôle très important à jouer, ainsi que les cantons. Chaque contribution compte. J'ai déposé mon postulat en 2018 sur le constat que la contribution lausannoise n'a cessé de baisser ces douze dernières années. Le sujet ne semblait pas intéresser grand monde au niveau de la politique locale et les axes de la politique lausannoise n'étaient pas très clairs.

Dans mon postulat, j'ai demandé les trois enjeux suivants : d'établir un bilan de la politique lausannoise en faveur de la politique internationale. J'ai aussi demandé de définir de nouveaux objectifs stratégiques. Et d'augmenter le budget de la coopération internationale, qui est relativement bas.

Je remercie la Municipalité pour son préavis et les nombreuses interventions supplémentaires qu'elle a pu nous donner par écrit ou lors de la séance de la commission. Le bilan est très intéressant. On comprend mieux l'ampleur, mais aussi le type de projets soutenus, notamment à travers le fonds de solidarité internationale, le fonds solidarité internationale eau ou le fonds pour le développement durable.

Mais il est plus difficile de trouver une priorisation géographique claire, en quelque sorte un fil rouge de la politique lausannoise ces dernières années. Revenons aux aspects financiers. Je suis très satisfait que la Municipalité et le Conseil municipal aient augmenté le budget du fonds de solidarité internationale de 125 000 francs, suite à mon postulat. Mais il faut tout de même noter qu'avec un budget total cumulé pour la solidarité internationale d'environ 600 000 ou 700 000 francs dorénavant, nous restons bien en deçà de ce que met en œuvre la

Ville de Zurich, qui dispose de plus de 8 millions de francs chaque année. C'est à peu près 15 fois plus en termes absolus.

La nouvelle stratégie de la Ville de Lausanne focalise sur des projets dans des aires urbaines, ce qui est bien. Elle favorise aussi des collaborations avec des partenaires locaux. Elle se base sur quatre axes : le changement climatique, le sport, l'inclusion sociale, les biens culturels et l'eau. Elle priorise ainsi des domaines dans lesquels la Ville est très active. Cette orientation générale est à saluer. Il est important de faire des choix, mais aussi de prioriser dans certains domaines, plutôt que dans d'autres, afin de déployer plus d'effets sur le terrain, mais aussi de rendre plus lisible le budget de la coopération internationale.

La Ville de Lausanne travaille étroitement avec des partenaires spécialisés dans le domaine. Ça peut être la FEDEVACO, mais aussi d'autres organismes qui sont actifs sur le terrain, qui disposent d'une expérience technique concrète de réseau et sur le terrain. Si je comprends bien que la Ville de Lausanne souhaite pouvoir soutenir directement un certain nombre de projets plus modestes, mais aussi par rapport à des opportunités qui se présentent par rapport à des catastrophes humanitaires, j'ai tout de même un doute sur certains projets. Les ressources humaines et les compétences techniques de ces services sont-elles vraiment toujours suffisantes, non seulement pour évaluer les demandes, mais aussi en faire un suivi sérieux ? C'est peut-être anecdotique, mais de mon point de vue, c'est particulièrement important de renforcer ce lien et de s'appuyer sur l'expertise des experts.

En conclusion, je tiens à remercier la Ville de Lausanne, le groupe des Verts soutiendra les deux conclusions. Je vous rappelle que la première, nous l'avons déjà votée dans le cadre du budget 2021 et elle est déjà mise en œuvre avec un budget qui a augmenté de 125 000 francs.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Ce soir, nous avons l'occasion de traiter un sujet qui est souvent absent dans les discussions au sein du Conseil communal. Cela peut se comprendre, car les citoyens lausannois attendent de nous de prendre des décisions sur des thématiques qui les concernent directement. L'engagement de notre ville à l'extérieur de la Suisse ne peut pas s'ignorer. En tant que Lausannois, nous sommes fiers de vivre dans une ville politique, multiculturelle où siègent des entreprises et de grandes écoles de renommée internationale. Néanmoins, ceci ne suffit pas. Le rôle et la place de la Ville sur la scène internationale se mesurent aussi par l'intensité de son engagement auprès d'autres villes défavorisées en termes de justice, de lutte contre les inégalités, et de respect des droits de l'homme et de l'environnement.

Or, notre Municipalité, malgré un budget de 350 000 francs qu'elle contient depuis 2009, a réussi à être active dans sa politique de solidarité internationale et être respectée dans différentes instances internationales, comme l'Association internationale des Maires francophones. Elle a réussi à nouer des partenariats avec des villes défavorisées et à soutenir financièrement différents projets sur l'accès à une éducation de qualité, la promotion de la paix et de la justice, de la santé et de la lutte contre les inégalités.

L'exemple du partenariat avec la ville de Nouakchott en Mauritanie démontre que notre Municipalité doit continuer sur cette voie et aider d'autres villes à se développer. C'est grâce au soutien technique et financier de la part de notre ville que les populations défavorisées de Nouakchott ont accès à l'eau.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde d'échange. Notre collaboration est nécessaire pour deux raisons : en participant dans cette instance, notre Municipalité aura l'occasion de s'inspirer d'autres exemples de réussite pour ensuite les appliquer à Lausanne. Deuxièmement, notre Municipalité doit également contribuer à projeter ces exemples de réussite dans le domaine de la culture, de la mobilité douce, du sport et de l'eau.

Il est important d'évoquer que, même avec un budget modeste, la Municipalité est intervenue dans des situations de crise humanitaire, par exemple le soutien aux réfugiés dans les camps de Lesbos.

En conclusion, nous, les conseillers et conseillères socialistes de cet hémicycle considérons que les quatre axes prioritaires présentés dans ce rapport-préavis sont très encourageants et ambitieux pour la future politique de solidarité internationale de notre Ville. Mais elles sont réalisables seulement si nous attribuons les ressources nécessaires. Pour cette raison, le Parti socialiste de Lausanne soutient à l'unanimité les conclusions de ce rapport et vous invite à en faire de même.

M. Valentin Christe (UDC) : – M. Dubas l'a rappelé justement, la coopération internationale est principalement du ressort de la Confédération. En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas de raison logique pour Lausanne de s'engager davantage que nous ne le faisons déjà. Nous sommes très circonspects face au calcul de notre excellente collègue, Mme Aubert. L'esprit de la « règle », et je mets ce terme entre guillemets, des 0,7 % du PNB a été pensé pour s'appliquer à l'échelle d'un pays entier et pas à chacune des collectivités publiques prises individuellement qu'on pourrait trouver sur le territoire du pays en question. Pour le dire autrement, le contribuable lausannois a déjà payé son quota via les financements fédéraux. Quant à la comparaison avec les autres collectivités publiques qui été évoquée par le postulant, celle-ci est vouée à une sorte de fuite vers l'avant avec des dépenses de plus en plus élevées.

Une certaine gauche a horreur de la surenchère fiscale, mais elle ne se gêne pas pour réclamer que Lausanne dépense davantage que ses voisines. Quant au financement par le fonds pour le développement durable, c'est une tirelire dans laquelle chacun pioche allègrement. Il ne faut pas oublier que ce fonds est alimenté par les Lausannois.

Nous sommes aujourd'hui en période de crise. Alors que la situation financière est celle qu'on connaît, il s'agirait de dépenser encore plus, sans notion de priorité. Cette proposition est inopportune. C'est la raison pour laquelle l'UDC votera non.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Notre groupe s'est penché sur cette proposition. Les Verts libéraux soutiennent de façon globale l'augmentation des fonds alloués à des projets concrets de développement, et de développement durable, on l'espère. Il remercie la Municipalité pour son engagement ici et à l'étranger. Nous soulignons que ce préavis contient d'excellents éléments, comme le fait que la Commune travaille directement avec des exécutifs de la Ville sans intermédiaire. La Ville de Lausanne a également convaincu d'autres collectivités publiques en Suisse de travailler avec elle dans ces buts, qui sont plus que louables.

En revanche, nous regrettons l'un des aspects de ce préavis : c'est le moyen de financement qui est directement prélevé dans le fond au développement durable. Les Verts libéraux regrettent que ces projets n'aient pas trouvé de financement plus ambitieux et pérenne.

Bien que les projets à l'étranger soient liés à des critères de durabilité, nous craignons une diminution des moyens d'action et un manque de moyens pour les projets de développement durable ici ou à l'étranger.

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Ensemble à Gauche salue la volonté de la Municipalité d'augmenter la dotation pour le fonds de solidarité internationale tout en regrettant, comme ça a déjà été relevé, que cette contribution ne soit pas plus importante. Malgré cela, notre groupe soutiendra cette réponse.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne vais pas être long, puisque vous êtes presque unanimes dans ce Conseil à soutenir ce préavis. Je vous remercie d'avance. Quelques mots pour

répondre à M. Christe qui craint une fuite en avant de nos dépenses. La vérité est plutôt du côté de Mme Aubert, ce soir. Les montants que nous mettons en matière de solidarité internationale demeurent modestes. Nous avons augmenté le budget en 2021, mais celui-ci n'avait pas bougé depuis 2009. Nous ne sommes pas dans une fuite en avant, c'est une augmentation importante par rapport à la dotation budgétaire existante actuelle. Nous faisons un pas que nous n'avons pas fait depuis longtemps à Lausanne et qui nous paraît justifié. Un postulat a été déposé par M. Dubas et il a été renvoyé par le Conseil, qui a souhaité que nous fassions un geste en matière de solidarité internationale dans un contexte où nous avons beaucoup d'argent engagé pour notre population. Ce geste demeure raisonnable. Il nous apparaît que c'est un geste que nous pouvons faire aujourd'hui et que nous devons faire.

La comparaison de Mme Aubert n'est pas juste sur les chiffres. Quand on calcule le PIB lausannois, il faudrait y réinjecter au prorata de la part des dépenses de la Confédération, qui sont financées par les contribuables lausannois en partie et de même pour les dépenses cantonales. Ça changerait les chiffres, mais ça nous mettrait en dessous des 0,7% du PIB lausannois, pour autant que ça ait du sens de le qualifier à l'échelle d'une ville.

Voilà pour l'augmentation, qui reste une augmentation importante par rapport à la dotation budgétaire, mais ça demeure un budget modeste pour la Ville de Lausanne.

Un petit mot sur la question de la diversité des projets et la question du financement direct ou qui passe par la FEDEVACO. Celle-ci a l'expertise nécessaire pour les suivre. Nous passons la plupart du temps par la FEDEVACO ou par des institutions qui assurent, aux côtés de la Ville ou même pour la Ville, le suivi des projets. C'est le cas de AIMF, qui assure un très important budget de coopération de plus de 5 millions d'euros par année et pour lequel les contributions de la Ville sont aussi pertinentes, car elles s'inscrivent dans des démarches de collaboration entre les villes. Elles sont suivies par un gros acteur en termes de coopération. De ce point de vue, nous avons des projets directs qui ont été des projets intervilles. Pour l'essentiel, nous allons continuer à être participants à des projets qui sont conduits par d'autres et qui nous offrent un maximum de garanties, qui font que les fonds que nous engageons sont affectés conformément à l'objectif.

Dans le cadre de ce préavis, on a essayé de fixer une série de lignes fortes dans notre politique de coopération. M. Dubas a raison de dire que, si on regarde ce qui a été fait depuis dix ans ou depuis quinze ans, il y a des projets qui sont dans des domaines très variables qui ont été soutenus, sans forcément qu'on puisse y voir un fil rouge. On essaie maintenant de fixer un fil rouge. Pour les montants que nous avons à disposition, et en vue des projets qui nous sont proposés par les différents intervenants, notamment la FEDEVACO, il nous arrivera encore dans le futur d'apporter des soutiens à des projets qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre-là. Nous n'avons pas que des projets en matière climatique, pas que des projets en milieu urbain, pas que des projets dans le domaine sportif et on a parfois une difficulté des O.N.G. suisses à porter des projets dans l'espace urbain.

Il y aura aussi une évolution que nous souhaitons de la part des partenaires avec lesquels nous travaillons. Un tout petit mot sur le financement. C'est un financement du développement durable qui nous est proposé, il est pérenne, je précise. Il ne s'agira pas d'un financement *one shot*. Le fonds du développement durable le permet. Le règlement actuel permet des dépenses pérennes. C'est une dépense qui ne va manger de l'argent sur aucune autre, puisque nous avons réaffecté avec cette augmentation budgétaire une somme que la Ville consacrait à THE SPOT, l'incubateur sportif créé avec l'Etat de Vaud, dont nous avons convenu qu'il reprendrait l'entier du financement, pour des raisons de répartition.

C'est cette somme que nous investissons dans ce projet. Ça permettra d'augmenter les fonds pour la solidarité internationale, qui ne se fera aux dépens d'aucune autre dépense de la Ville de Lausanne, que ce soit dans le domaine climatique ou ailleurs, et qui n'impliquera pas de

modification du budget. Voilà pourquoi je vous invite à soutenir ce rapport-préavis. Merci d'avance de votre soutien.

La discussion est close

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice remplaçante : – Ce rapport-préavis a été adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Le Conseil, par 71 oui, 7 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2021/07 de la Municipalité, du 28 janvier 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable d'un montant de CHF 125'000.- par année pour augmenter la dotation du fonds de solidarité internationale
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale ».

Réaménagement de diverses places de jeux – 4^e étape

Rapport-Préavis N° 2021/16, du 18 février 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne "ville amie des enfants" »

Rapport

Lausanne, le 27 avril 2021

Participant.e.s

Présidence/rapportrice	Françoise Piron	PLR
Membres présents	Henri Klunge	PLR
	Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
	Gianna Marly	Socialiste
	Caroline Alvarez Henry	Socialiste
	Jacques-Etienne Rastorfer	Socialiste
	Ngoc Huy Ho	les Verts
	Sara Soto	les Verts
	Magali Crausaz Mottier	Ensemble à gauche
	José Martinho	Le Centre
	Anita Messere	UDC
Membre absent	Cédric Fracheboud	Libéral conservateur
Représentante de la Municipalité	Florence Germond	Directrice finances et mobilité

Membres de l'Administration	Fabien Roland Chef de la division Espace publics du Service des routes et mobilité Petra Meyer Déléguée place de jeux Ludovic Saulet Administration routes et mobilité
Notes de séance	Ludovic Saulet a pris les notes de séances et la rapportrice le remercie pour son excellent travail.
Lieu, date, horaire	Salle du Conseil Communal le 11 février à 16 heures

Discussion générale :

Madame la Postulante présente son projet, le jeu est rare dans l'espace urbain, l'offre en place de jeux à Lausanne pour les enfants est importante dans la plupart des parcs de la ville. Elle relève quelques exceptions en centre-ville dont la forte fréquentation témoigne de leur pertinence. Pour les parents qui habitent ou viennent faire des achats au centre-ville ces espaces aménagés sont très appréciés, ils permettent de faire une pause entre les différentes activités prévues. Elle évoque les jeux collectifs pour adultes qui existaient et qui s'adressaient à toutes les tranches d'âges, par exemple des jeux d'échecs, ou de jeu de dames qui permettent des rencontres informelles et favorisent une mixité sociale et générationnelle.

Une commissaire complète la présentation de la Postulante et suggère d'inclure dans la réflexion des abris pour ces jeux. En effet, l'hiver, quasiment aucun lieu n'est propice au jeu. Elle précise que l'idée ne serait pas de murer des espaces dédiés au jeu mais qu'un simple couvert permettrait déjà de les utiliser plus régulièrement dans l'année.

Une commissaire souligne qu'un accès à des jeux pour l'ensemble des classes d'âge est essentielle, et que les études démontrent que le temps passé dehors diminue de manière importante, peu de lieux permettent une socialisation de jeux collectifs et cet aspect devrait être développé.

Une commissaire rajoute la question des bistrotts et cafés qui mettent à disposition un espace jeux pour les enfants et souligne que ceci s'avère très agréable pour les parents. À ce titre, elle propose d'inclure ces endroits dans le recensement des lieux ludiques. En effet, elle estime qu'il serait intéressant de mettre en valeur les établissements privés qui font ces efforts.

Un autre commissaire est favorable à ce postulat car il permettra une meilleure qualité de vie pour les habitants. Il évoque à ce titre le thème du « quart d'heure » qui est de mettre en œuvre des aménagements qui permettent aux riverains de profiter des centralités de quartiers. Il souhaite savoir si ces aménagements pourraient être inclus dans la dernière version du PALM dont le préavis sera traité par le CC prochainement ?

Madame la Municipale répond que le préavis PALM 2012 a pour but de financer et développer des infrastructures majeures liées à la mobilité active. En revanche, le plan des investissements de la Municipalité comporte un préavis « Rues vivantes 2 » qui pour sa part est dédié à financer ce type de petits aménagements et sera mis en œuvre au début de la prochaine législature. À titre d'exemple, le premier volet du préavis « Rues vivantes » a permis le déploiement de nombreux bancs ou encore la sécurisation des chemins utilisés par les enfants pour se rendre à l'école. Elle évoque ensuite certains quartiers de Berne qui pourraient inspirer les aménagements souhaités.

Un commissaire souligne la qualité du petit guide des places de jeux et suggère d'intégrer les associations de quartier dans les réflexions.

Une commissaire relève que le titre du postulat est mal choisi, le mot « enfants » laisse à penser que les aménagements sont uniquement prévus pour les petits enfants. Elle soutiendra

la prise en considération du postulat en souhaitant que dans le préavis municipal la notion de l'âge soit mieux précisée. Elle relève également que des aménagements comme de simples tables permettent aux enfants ou adultes de choisir leur jeu. La Postulante précise que le mot « enfants » fait référence au label « Commune amie des enfants » que la Ville de Lausanne a obtenu.¹

Un autre commissaire se demande si cette commission était vraiment nécessaire, il souligne que les commissions de prise en considération de postulats prennent énormément de temps et charge de manière très importante l'ordre du jour du Conseil qui accumule le retard.

Madame la Présidente répond qu'elle n'est pas en mesure de préciser qui a souhaité le renvoi de ce postulat en commission. Elle relève que cette séance n'a pas été inutile car elle a permis de clarifier un certain nombre de points, de préciser la portée du postulat qui ne touche pas uniquement les enfants et de faire émerger différentes idées.

La parole n'étant plus demandée la Présidente propose à la commission de procéder au vote.

Vote pour le postulat de Madame Muriel Chenaux Mesnier et consorts : pour plus d'espace de jeu à Lausanne « ville amie des enfants ».

Oui : 10 Voix

Non : 0 Voix

Abstention : 1 voix

La présidente remercie les membres de leur participation. La séance est levée à 16h40.

Discussion

Le président : – Nous allons procéder de la manière suivante : le Bureau et moi-même avons décidé de traiter en même temps, vu l'unité de matière, le postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et le rapport-préavis N° 2021/16. Les deux rapporteurs vont nous donner leurs conclusions. Nous allons ouvrir la discussion sur les deux objets, puis nous les voterons séparément. Y a-t-il une opposition ? Non.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai aucune modification à apporter au rapport.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai aucune modification à apporter au rapport sur le postulat.

La discussion est ouverte.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – La Ville de Lausanne gère plus de 100 espaces ludiques. En 2000, la Municipalité a proposé un rapport. Elle poursuit les projets prévus pour la quatrième étape à réaliser d'ici 2025 pour un budget de 3 500 000 francs. Le préavis prévoit de rénover ou de créer neuf places de jeu, trois places de sport urbain, de créer un nouvel espace de sport et de loisirs, d'équiper des préaux scolaires et d'équiper le concept de « ville jouable » avec l'installation d'événements ludiques. Ce sont des lieux de rencontre qui favorisent une mixité sociale et générationnelle. Des bancs confortables, des tables de pique-nique, des fontaines-lavoirs sont des éléments essentiels pour une bonne qualité de vie en ville. Conçues avec des revêtements naturels locaux, elles sont très différentes des places de jeu bétonnées d'une autre époque. Ces matériaux, ainsi qu'une intégration réussie contribuent à lutter contre le réchauffement climatique. Ce programme s'inscrit dans l'amélioration des espaces publics. Certaines ont fait l'objet de démarches participatives avec les habitants des quartiers.

¹ Certification décernée par l'UNICEF en 2018

En 2020, la Ville a publié une brochure : « Jouer et explorer, guide des places de jeu et des balades en famille à Lausanne ». Celle-ci précise les avantages de chaque endroit et pour quelle tranche d'âge elle est destinée. Elle propose des balades thématiques. François Germond s'est beaucoup impliqué dans ces rénovations. Attaché à une approche inclusive et sensible au genre, le préavis propose un modèle de jeu diversifié, approprié pour tous. Elle réalise ses projets en partenariat avec les professionnels et les associations du troisième âge. Elle est sollicitée par de nombreuses communes et propose sa stratégie dans d'autres communes et à l'étranger. Le Parti socialiste acceptera sans réserve ce préavis.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Après la communication du Parti socialiste, à mon tour de venir sur ce sujet. Ce projet est très bien, comme vous aurez pu le constater dans ces 29 pages bien complètes. On comprend bien qu'il y a visiblement un avant et un après. Auparavant, c'était un cheval à bascule et un bac à sable avec des enfants qui venaient avec des grands-parents. Aujourd'hui, quelle diversité : des copeaux de sable ! Le changement est majeur ! Comme souvent, quelque chose de simple devient compliqué, dans cette ville amie des enfants, un mélange de com dans un exposé de photos. Un passage me marque dans ces préavis : « les places de jeux sont désormais des espaces de rencontre et de vie qui permettent de tisser un lien intergénérationnel et social ». Je dois avouer que les changements sont bons, j'ai l'impression que ça a toujours été cette réalité-là. Mais passons, vive la com.

J'aimerais rassurer mes collègues, suite à la lecture de cet excellent préavis. À la page trois, il est noté que, sur l'aménagement, il y avait le mot « rentabilité ». On a regardé en commission, les enfants ne vont pas payer. Donc, ce ne sera pas rentable, mais agréable pour la Ville, vous l'aurez compris.

Nous aurons juste une question. Cet élément n'a pas été abordé. Sur cette somme conséquente, mais nécessaire, par rapport aux appels d'offres et aux entreprises, ou à l'entreprise qui réalise toutes les places, de savoir si entre les différents plans, les entreprises ont été différentes ou si c'est toujours la même, et pour quelles raisons, histoire de varier les plaisirs sur ces places de jeux. Le groupe PLR acceptera pour le reste les conclusions de ce préavis pour que Lausanne reste une ville amie des enfants.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Si vous voulez juste rire un peu, et voir ce qui a été fait en matière de places de jeu jusque dans les années 2000, faites un petit tour sur les archives de la RTS, qui montre ce qu'étaient les places de jeux dans les années 2000, avec des pieds qui se coincent, des toboggans avec des échardes, des balançoires suspendues avec des maillons métalliques trop fins. Il faut apprécier le chemin parcouru. Nous saluons les efforts de la Municipalité sur la sécurité, l'originalité, en lien avec l'histoire de la nature du lieu, et la qualité des matériaux utilisés. Lausanne est devenue une référence en la matière et est sollicitée par d'autres communes romandes, de même qu'en France et en Allemagne.

On apprécie que les consultations publiques alimentent une grande partie des installations et que les inclusions pour les seniors reflètent une réelle demande des habitants. Mon collègue a reçu des réponses sur les matériaux. Mme Kilani Feryel poursuivra la prise de parole des Verts pour vous donner son compte rendu de jeune parent.

Mme Feryel Kilani : – On ne peut que saluer l'important travail qui a été réalisé ces dernières années pour améliorer les places de jeu à Lausanne, ça a déjà été dit par l'ensemble des intervenants. Cela correspond aux valeurs prônées par les Verts. Trois principes me semblent pouvoir être développés particulièrement. J'aimerais avoir des précisions sur les mesures concrètes qui vont être prises pour les mettre en œuvre.

D'abord en ce qui concerne les problèmes des inégalités de genre, contre lesquels la Municipalité entend à juste titre lutter. Les places de jeu et les cours d'écoles sont les premiers espaces publics que les enfants investissent. Et ce sont donc des lieux où

s'expérimentent les premières inégalités de genre. Les études montrent que ce sont déjà dans ces espaces que peuvent s'ancrer et se cristalliser des réflexes et des attitudes qui sont appelés à durer. D'où l'importance de réfléchir à des places non genrées dès le départ.

Un postulat a été déposé par les jeunes Verts. J'aimerais en savoir un peu plus sur les mesures concrètes qui seront prises pour l'aménagement des places de jeu des tout-petits puisque le préavis se concentre surtout sur les mesures concernant les espaces de sport pour les plus grands.

Le préavis insiste sur la place de jeu en tant qu'espace de rencontre conviviale. Je suis mère de deux enfants en bas âge. À ce titre, je serais ravie d'avoir plus d'informations sur les mesures concrètes que la Municipalité entend prendre. Est-il prévu de réfléchir à l'installation ou à des adaptations pour les rendre plus accueillantes pour les parents ? Je pense au café du Montriond à l'entrée du parc de Milan, qui pourrait avoir une extension côté place de jeux pour s'éloigner de la route. Ou encore à la Folie Voltaire, où on pourrait travailler le lien.

J'aimerais si possible avoir des précisions concernant la lutte contre les îlots de chaleur. On sait que les enfants représentent une catégorie sensible. Le préavis mentionne une série de mesures qui ont été prises lors de la troisième étape 2017-2021. Est-il prévu de poursuivre ces efforts avec la quatrième étape ? Non seulement pour les places de jeux qui doivent être réaménagées, mais aussi pour celles qui sont encore très exposées ? Je pense notamment à la place de jeux de la promenade de Derrière-Bourg. Je remercie la Municipalité pour les précisions qu'elle apportera sur ces trois points.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante : – J'interviens une seconde fois. Plus de la moitié des enfants vit en ville. Ils influencent le paysage urbain et sont considérés comme un indicateur de la qualité de cet espace de vie. Un environnement stimulant favorise le bien-être des enfants. Concevoir la ville comme une aire de jeux profite à tous les habitants. Les aires de jeu favorisent les rencontres, les mouvements et les moments récréatifs pour toutes et tous. Quand l'aménagement urbain est orienté vers les enfants, c'est toute la ville qui en profite.

L'accent est davantage mis sur un réseau de rues et d'espaces interconnectés permettant aux enfants de se déplacer et de jouer librement. Les nouvelles idées sont nécessaires pour façonner différemment les communes. L'objectif est que les enfants soient actifs et visibles au quotidien dans les espaces publics. Et qu'ils soient intégrés de manière égale aux adultes. C'est ainsi que l'on peut créer une ville qui est non seulement adaptée aux enfants, mais qui offre des espaces publics plus accueillants pour toutes les générations. Les jeux classiques tels que les échecs et les jeux de dames sont populaires, ils invitent les gens à s'attarder.

Le jeu peut prendre place dans des espaces facilement accessibles. Il n'y a pas de limite d'âge quand il s'agit de jouer. Le jeu a le pouvoir d'animer un endroit. Une ville dans laquelle les enfants peuvent évoluer en toute sécurité est également une ville accueillante pour les adultes. Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de compléter l'offre existante par des jeux de société qui favorisent la réflexion, permettent de combiner le mouvement et le jeu et de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. Je vous remercie.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – J'enlève ma casquette de rapportrice et je voudrais vous donner un complément d'information générale quand je vous entends parler des places de jeux. Je vous rassure, je ne suis pas morte dans les années soixante en jouant sur les balançoires et les jeux qui existaient dans ces années-là.

Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est que vous avez plus d'adultes que d'enfants sur les aires de jeux. Ce que nous apprécions à l'époque, c'est qu'il n'y avait pas beaucoup d'adultes et

nous avons une liberté de jouer très forte. Nous allions aussi jouer dans le parc. On ne nous astreignait pas dans un endroit en particulier.

Je pense que l'on a gagné aujourd'hui avec les places de jeux à faire des endroits beaucoup plus sécuritaires. En revanche, au niveau de la liberté des enfants, il y a quelque chose qui m'interpelle à chaque fois que je regarde comment c'est fait. Je regrette ces années-là où on pouvait grimper aux arbres.

Pour le genre, je voudrais relativiser. Nous étions garçons et filles à jouer ensemble et à faire de la mixité, déjà à l'époque. C'était juste pour ne pas faire croire qu'avant, les enfants ne jouaient pas ensemble.

Pour le deuxième postulat, de Mme Muriel Chenaux Mesnier, je voudrais rappeler que dans la commission, nous avons essayé d'étendre le mot « enfant » à des enfants de tout âge. J'entends souvent les parents dans mon quartier s'inquiéter que les enfants plus grands, à partir de 14 ans, puissent avoir des endroits adaptés pour faire du sport, se retrouver, pas forcément pour faire la fête, mais pour pouvoir continuer à jouer. Ça a été noté dans ce postulat que le mot « enfant », nous l'entendions pour les grands également. J'espère que dans cette foulée, nous aurions aussi la pétition qui passe aussi pour de plus grands enfants. Tout ça pour dire : n'oublions pas que les enfants grandissent. Nous faisons attention aux endroits pour que les enfants, même jeunes adultes, puissent s'épanouir dans cette ville.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour vos diverses interventions et le soutien à la politique déployée depuis les années 2000 déjà, pour les rénovations de places de jeux et leur création. Elles étaient vétustes. La Municipalité a donné un coup de booster à la rénovation et la création de places de jeux à Lausanne.

Il est très important pour la Municipalité de développer ces infrastructures de jeux et de rencontres qui sont essentielles pour le bien vivre ensemble dans une ville et de penser aux enfants, mais pas seulement.

Nous pouvons aussi financer des jeux pour les adolescents. Nous voulons également favoriser des interventions avec une mixité intergénérationnelle. Merci à Mme Roch d'avoir rappelé d'où nous venions, pas seulement à Lausanne, mais un peu partout dans le monde. Avec ces tourniquets desquels on tombait. Aujourd'hui, nous essayons d'amener de la sécurité, c'est un peu notre monde qui se sécurise pour le bien des enfants, mais aussi dans des infrastructures de jeu que l'on veut mieux intégrer dans l'environnement urbain et construire en lien avec l'histoire d'un lieu. Pas seulement un jeu IKEA que l'on vient poser.

Vous avez relevé nos balançoires qu'on appelle « nid d'oiseaux ». Il y a une large réflexion d'intégrer les jeux. Pour les petits, pour les grands, en fonction de leur capacité. Il y a une très large réflexion. C'est très important pour nous.

Pour répondre aux questions précises qui m'ont été posées, notamment sur la question de genre, c'est un enjeu extrêmement important. Nous savons que nous avons encore du chemin et du travail à faire. Vous posiez la question pour les tout-petits. Nos constats, ce sont que les espaces sont peu genrés, notamment à travers les couleurs, et nous installons des jeux qui ne sont pas spécifiques aux petits garçons ou aux petites filles. Par contre, dans les cours d'école, nous avons encore tout à faire. Il est d'usage de mettre le foot au milieu. Et les filles apprennent qu'elles doivent regarder les garçons jouer au foot en étant passives. Donc nous avons un énorme travail à faire à Lausanne. C'est très archaïque.

Nous constatons plutôt un décrochage des jeunes filles autour du sport à l'adolescence. Aujourd'hui, nous devons apporter une meilleure solution, surtout pour les adolescentes qui décrochent des activités physiques. Nous avons initié un travail avec Mme Moeschler sur

les infrastructures sportives. Nous cherchons la solution miracle, comme beaucoup de villes, en Suisse et dans le monde.

Par rapport à la question de la convivialité pour les parents, un exemple tout simple, nous faisons des espaces de jeux sans banc. J'insiste maintenant en demandant systématiquement où sont les bancs. C'est le premier pas pour la convivialité pour les parents. Et ensuite, les buvettes, c'est un peu plus compliqué. Nous essayons, avec Mme Litzistorf, de mettre des kiosques ou des buvettes, comme à Montriond ou au bois de Beaulieu. Ou de soutenir des animations avec les associations avec la FASL notamment, qui organise la Milanette, ou encore la Valencienne.

Enfin, par rapport au revêtement et aux îlots de chaleur. Cette réflexion est bien présente également. Nous avons profité de perméabiliser plusieurs aménagements de places de jeux, je pense notamment à la place de Beaulieu : nous avons enlevé une partie du sentier goudronné. Nous plantons aussi des arbres autour des places de jeux. Ce sera une des priorités du plan « Objectif canopée ».

Par rapport à la question des entreprises qui travaillent à la rénovation des places de jeu, nous avons toute une liste d'entreprises. Je la tiens à votre disposition.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos demandes. Cette thématique me tient très à cœur. C'est toujours extrêmement réjouissant de pouvoir continuer à promouvoir cette politique de rénovation et de revalorisation des places de jeu, et de voir l'avant et l'après. Vous avez tous à l'esprit des lieux comme la place du marché, l'esplanade du bois de Beaulieu ou le champ du Grand-Chêne. C'est très important pour nous de travailler dans tous les quartiers. Y compris pour ceux qui veulent demander des manifestations aux autorités. Nous devons repenser les infrastructures, elles revalorisent l'espace. Nous nous rendons compte qu'il y a des familles dans ces quartiers. Les places de jeux créent du lien social, une dynamique du lien social entre les habitants de la ville. Je vous invite à soutenir ce rapport.

La discussion est close.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante : – Le rapport a été accepté par 10 oui et 1 abstention.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice: – La commission a accepté la conclusion par 10 oui et 1 abstention.

Le Conseil, par 73 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/16 de la Municipalité du 18 février 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'500'000.- pour la mise en œuvre de la quatrième étape du programme de rénovation des places de jeux ;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné les éventuelles subventions ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique n° 6010.331 du budget de la Direction des finances et de la mobilité, Secrétariat général
4. de faire figurer sous la rubrique n° 6010.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Le Conseil, par 69 oui, 1 non et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts « *Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne - Ville amie des enfants* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Financement du programme de valorisation de la chaleur géothermique
Campagne de recherche en surface. Création de la société anonyme GEOOL S.A. et forages à l'ouest de l'agglomération.**

Rapport-Préavis N° 2021/34, du 24 juin 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.

Discussion

M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – Ce rapport-préavis concerne la valorisation de la chaleur géothermique. Cette technique consiste à puiser de l'eau à une profondeur qui est supérieure à 1000 mètres. A cette profondeur, la température de l'eau est entre 40 et 75 degrés. Ensuite, l'eau est chauffée par une pompe à chaleur qui naturellement va utiliser de l'électricité renouvelable. Elle va atteindre une température de 65 à 85 degrés. Elle va être intégrée dans le réseau de chauffage à distance. Lorsque l'eau a cédé sa chaleur aux échanges de la pompe à chaleur, elle refroidit à 20 degrés et est réinjectée dans le sous-sol par un autre puits, qui est différent du puits qui a pompé l'eau.

Pour développer cette géométrie hydrothermale, la Ville de Lausanne demande un crédit de 21,5 millions pour créer une société anonyme : GEOOL S.A. Cette société sera détenue à 50 % par les SIL, à 30 % par Romande énergie.

Ce préavis demande un crédit de 2,5 millions pour, dans un deuxième temps, prospecter le secteur nord et nord-est de la ville. On peut souligner ici que ce projet ne nécessite pas de fracturation hydraulique. C'est très important, car il y a eu beaucoup d'opposition. Ce sont des techniques conventionnelles et maîtrisées. Il y aura un effort important pour faire une publicité claire et régulière auprès de la population. On peut dire que cette technique représentera un apport de 10 % de géothermie dans le chauffage à distance. Le chauffage à distance qui devrait être à 100 % renouvelable dès 2035, selon le Plan climat. On peut aussi souligner que ce projet obtiendra des subventions fédérales qui diminueront le coût de ce projet.

Ce projet s'intègre totalement dans le programme de la législature du PLR qui demande d'atteindre à terme une neutralité carbone dans le cadre d'un plan climat ambitieux. Et notamment, je cite : « adapter l'offre des SIL à la lutte contre le changement climatique et

promouvoir en particulier le chauffage à distance à chaque fois que cela est possible à des prix compétitifs ».

Vous penserez donc, et ma conclusion est la suivante, les membres du PLR soutiendront ce projet à l'unanimité.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Au nom des Vert'libéraux, je tiens à souligner la qualité de ce projet ainsi que sa pertinence dans la valorisation de l'énergie géothermique. Nous relevons trois points forts dans ce préavis.

L'ouverture de nouvelles perspectives en matière d'énergies renouvelables. La géothermie est une ressource à haut potentiel qui est sous-exploitée. Le deuxième point fort est un partenariat pertinent avec d'autres distributeurs d'énergie avec qui partager les risques et les bénéfices.

Ce préavis apporte une première réponse au Plan climat en lien avec la principale source d'émission directe des gaz à effet de serre, à savoir les besoins de chaleur dans les bâtiments. Ils pèsent 60 % des émissions directes des Lausannoises et Lausannois.

Je tiens à vous rendre attentifs au graphique en page 3 du préavis. L'illustration indique que le chauffage des bâtiments représenterait 60% de nos émissions directes de gaz à effet de serre. Le terme employé apparaît réducteur, car il recourt à la fois dans les besoins de chaleur requis pour le chauffage des bâtiments, mais se produit pour la production d'eau chaude dans les sanitaires.

Si les dépenses de chauffage peuvent être réduites par une rénovation énergétique ou déconstruction exemplaire, les besoins en eau chaude auront plutôt tendance à augmenter en même temps que l'accroissement de la population lausannoise jusqu'à représenter une part prépondérante des besoins d'énergie de nos bâtiments.

On peut relever que les immeubles en construction auront des besoins de chaleur plus importants pour l'eau chaude que pour le chauffage. La documentation de la Ville en lien avec le Plan climat doit inclure l'eau chaude sanitaire dans le bilan des émissions de CO₂.

Enfin, vous aurez peut-être relevé que ce projet de géothermie ne présente aucune garantie de réussite. Si la Municipalité espère pouvoir mettre en service jusqu'à deux centrales de production de chaleur, le risque existe néanmoins que les prospections n'aboutissent à aucune installation exploitable. Néanmoins, les Vert'libéraux estiment que les ressources géothermiques locales et renouvelables méritent largement d'être explorées. Je vous remercie de votre attention et vous invite à soutenir favorablement ce préavis.

M. Samson Yemane (Soc.) : – Face à la crise environnementale, ce préavis nous rappelle l'importance des énergies renouvelables au sein de notre commune. Il est nécessaire de faire un pas en avant. En effet, la Municipalité et les Services industriels nous proposent la concrétisation de l'énergie géothermique écologique dans sa production générale de gaz à effet de serre. Cette chaleur géothermique à distance vise à assurer de l'ordre de 10% des besoins des Lausannois d'ici 2050. Notre Municipalité s'est engagée à atteindre l'objectif avec une chaleur à distance 100% renouvelable dès 2035. Ce projet rentre en cohérence avec notre projection à moyen et long terme.

Nous avons toutes et tous entendu ou lu le dernier rapport du GIEC. Toute forme de résistance politique contre le climat irait contre l'avenir de notre planète. Il est temps d'offrir aux habitants lausannois une vie plus agréable avec moins de pollution. Par conséquent, il est de notre responsabilité d'apporter ces changements au niveau local, car ce sont aussi les projets à cette échelle qui permettent de prouver la viabilité de nouveaux modes de production d'énergie et précisément, c'est le rôle de la Ville de prendre ces initiatives.

Aussi, les risques qui y sont liés, car la démarche est novatrice. C'est pour cette raison que le Parti socialiste salue la décision de la Municipalité. Je vous invite à soutenir ce préavis.

Mme Valérie D'Acremont (Les Verts) : – Pour le groupe des Jeunes, et moins jeunes, Verts, l'énergie provenant des sources renouvelables comme la géothermie est d'une importance primordiale pour nous diriger vers une société sans carbone. Ces travaux représentent un premier pas important de la stratégie des SIL vers un chauffage à distance renouvelable, dont va pouvoir bénéficier Lausanne et également certaines communes avoisinantes. La présentation du projet par les SIL était accessible techniquement et transparente.

Les points suivants nous semblent positifs : la géothermie de profondeur moyenne ne comporte pas de risque de pollution de l'environnement ni de risque sismique, comme il a été dit. Il sera important d'en informer clairement la population pour la rassurer, ce que les SIL ont prévu de faire.

L'eau qui sortira du sous-sol, sensiblement moins chaude que celle du réseau actuel, nécessite de faire des essais. Certains ont déjà été effectués pour savoir si les installations actuelles peuvent être utilisées telles quelles ou bien s'il faudra rajouter certaines choses.

Le prix attendu du kilowattheure pour les ménages s'inscrit dans les prix pratiqués actuellement, entre 10 et 15 centimes, et ceci même avec le moins bon scénario ou un seul des trois forages serait exploitable.

Des échanges avec les groupes effectuant des forages similaires ailleurs en Suisse ont lieu en permanence, pour apprendre des autres et réduire les risques techniques et financiers. Malgré l'urgence climatique, il ne semble pas possible d'accélérer le calendrier des trois forages successifs, car il est indispensable d'apprendre suffisamment du premier forage avant de se lancer dans le suivant. Sur la base des informations discutées en commission et au vu du calendrier volontariste et ambitieux, de la construction solide du projet, de l'esprit de collaboration intercommunale et au vu de l'urgence climatique, le groupe des Verts soutiendra les conclusions de ce préavis et les montants associés afin de décarboner une partie du chauffage de la communauté lausannoise.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je ne reviendrai pas sur ce que mes prédécesseurs ont dit, mais je m'en tiendrai au statut de cette société GEOOL S.A et ses conditions de travail. Il faut bien qu'un conseiller de gauche les évoque. Vous n'êtes pas sans vous rappeler que nous avons déjà voté sur la création d'une société anonyme, cette fois, c'est GEOOL S.A. Et une autre aventure commune, il ne s'agit pas des Zurichois, mais des Romands, avec lesquels cette société est fondée et à laquelle la Municipalité de Lausanne va accorder un prêt.

Les avantages de la création d'une société anonyme, vous les connaissez. On peut mutualiser des participants avec une société externe. On peut déplacer le plafond budgétaire. On peut aussi agir dans le secret puisque vous connaissez certainement le fait que ces sociétés anonymes n'ont pas la même transparence vis-à-vis du Conseil communal. Le Conseil communal n'a pas de droit de regard direct. C'est donc un nouvel instrument pour mener une politique de manière plus indépendante du Conseil communal. C'est bien sûr ce qui nous inquiète. D'autant plus que les conditions de travail au sein des Services industriels posent question. On connaît la situation dans ce service avec une sous-capacité qui est mentionnée dans les rapports de la sous-commission des finances. Sous-capacité en termes de ressources humaines. Et la multiplication de ces sociétés anonymes extérieures à la Ville de Lausanne et fonctionnant par le biais des personnes internes de la Ville fait craindre des surcharges de travail pour le personnel actuel des Services industriels.

Il ne s'agit pas ici de critiquer l'objectif fondamental qui est de réaliser de la prospection pour l'énergie géothermique. Cet objectif est essentiel. Mais il nous semble essentiel d'interroger la vision de la Municipalité et bien sûr les impacts de la création de ces sociétés

sur les Services industriels et leur personnel. C'est donc avec un soutien sur les objectifs, mais avec des questions et des doutes sur les modalités employées par la Ville de Lausanne pour les attentes que nous apportons un soutien retenu à ce préavis.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vous remercie tout particulièrement pour le soutien exprimé pour ce sujet et le soutien des services. Je reviendrai sur les quelques points qui ont été évoqués de manière un peu critique dans la fin de ces prises de parole. Sur la garantie de réussite évoquée par M. Vouillamoz. Tant les recherches de 2016 que les perspectives chaleur du canton montrent que le potentiel de géothermie de Lausanne, avec les études actuelles, démontre que les chances de réussite sont considérables. Il n'y a pas lieu de penser que nous ne réussirons pas. Nous avons réussi à trouver des partenariats assez facilement. C'est une sécurité assez forte sur la réussite future de ce projet.

Sur les sociétés anonymes, monsieur Dupuis, je rappellerai votre message lors du dernier conseil : aux SIL, investissez. Ça permet d'investir dans les énergies renouvelables et dans la prospection future des énergies et de la durabilité. Les autres intérêts de ces Services industriels, c'est pour garantir un suivi de la complexité technique. Nous avons besoin de nous associer avec d'autres services énergétiques, en l'occurrence ceux de l'Ouest lausannois. Tous les projets de géothermie actuellement sont majoritairement faits avec des associations en Suisse. On a besoin de mettre en commun nos connaissances, notre expérience, pour pouvoir avancer plus rapidement et pour éviter des dérives.

La proximité de terrain a été évoquée. Nous allons forer à l'Ouest lausannois. Il nous paraît important de ne pas aller forer seul, mais de nous associer avec d'autres communes et d'autres énergéticiens. Les Services industriels doivent développer le réseau de manière forte. Et en parallèle de devoir développer de manière rapide et forte les investissements et les contributions dans la durabilité pour arriver à la neutralité carbone en 2035 de ce chauffage à distance. Les deux ont un timing un peu différent. Mais on peut développer les deux rapidement. Nous devons faire les deux en parallèle. D'où la nécessité de commencer rapidement par les sources de chaleur renouvelables.

C'est rapidement, à la suite de ce Plan climat, que les Services industriels continuent, sur la base des projets qui ont été faits en 2016. Ils mettent en avant le rendu pratique de la recherche. On vise un doublement rapide dans l'Ouest lausannois et ensuite de la prospection dans le reste de l'agglomération.

L'objectif de travailler avec des partenaires actifs dans les zones de recherche a pour but un partage des connaissances, mais aussi un meilleur soutien et une meilleure communication. La géothermie est parfois black-listée par la population. Je vous remercie du soutien au projet qui nous permet d'aller de l'avant rapidement.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'excuse de prendre la parole après le municipal. Mais son intervention appelle trois courtes questions de ma part. Premièrement, vous avez évoqué le fait que l'investissement était urgent et nécessaire. Vous avez l'air de dire que celui-ci doit nécessairement passer par une société anonyme. Donc pourrions-nous passer par les services internes ? Doit-on comprendre que cette association avec des partenaires externes est nécessaire, alors que la Ville de Lausanne a déjà mené des expériences de géothermie ? Votre discours sur la nécessité de collaboration externe implique-t-il que les Services industriels n'auraient toujours pas les compétences internes pour mener ces projets de géothermie ? Ce qui serait inquiétant.

Troisième point : vous n'avez pas répondu sur les conditions de travail. Est-ce que la multiplication de ces sociétés anonymes entraîne une surcharge de travail pour vos collaborateurs ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Les investissements à l’interne sont considérables vis-à-vis des SIL. Ce sont différents mécanismes de financement qui sont projetés là. Et il y a un financement extrêmement fort dans les appareils de production, que ce soit électrique, de chauffage à distance, ou autre.

Sur l’expérience en géothermie, au niveau de la grande profondeur, là, ce sera de la moyenne profondeur, nous n’avons pas d’expérience pure. Mais on a des experts qui sont tout à fait à même de les mener. La mise en commun des connaissances, on va profiter du premier forage pour agrémenter nos compétences avant d’entamer le deuxième. C’est cette mise en commun de cette connaissance de nos sous-sols qui va nous permettre d’avancer. On peut les mutualiser avec ces associations.

Sur les conditions de travail, les collaborateurs des SIL favorisent le mix énergétique lausannois. Qu’ils travaillent pour les SIL ou pour GEOOL S.A., la projection se fait à l’interne. On met à disposition suffisamment de temps et les conditions nécessaires à nos collaborateurs pour effectuer le travail et pour aboutir à l’ambitieux Plan climat de la Ville de Lausanne.

La discussion est close

M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur : – Par excès de formalisme, la commission a voté en trois blocs, mais je ne sais pas si c’est nécessaire. A l’unanimité toutes les trois. Je vous propose de faire un seul bloc de vote. Mais vous en êtes décideur.

Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 5 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/34 de la Municipalité, du 24 juin 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’autoriser la Municipalité à participer à hauteur de 50% à la création de la société GEOOL S.A., dont le but est la prospection, l’exploitation et la valorisation de la chaleur naturelle du sous-sol principalement sur le territoire de l’agglomération lausannoise, en partenariat avec Romande Energie Holding S.A. (30%) et SIE S.A., Service intercommunal de l’électricité (20%) ;
2. à cet effet, d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine financier de CHF 21'500'000.- au maximum pour assurer les opérations suivantes :
 - a. assurer un apport initial de capital de CHF 5'000'000.- à la société ;
 - b. avec le solde de CHF 16'500'000.-, allouer à la société des prêts d’actionnaire et participer à une augmentation de capital d’un montant maximal de CHF 2'500'000.- ;
3. de prendre acte que les études et projets de la société bénéficieront des subventions fédérales au titre de la loi sur le CO2 et de son ordonnance ;
4. de prendre acte que la société rachètera une part des études sur la nature du sous-sol réalisées par la Ville jusqu’à ce jour ;
5. d’allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de CHF 2'549'000.-, y compris coût de main-d’œuvre interne et intérêts intercalaires, pour réaliser une campagne de prospection en surface dans l’agglomération lausannoise et financer les études permettant de préparer une campagne de prospection en sous-sol en vue de la

réalisation de centrales géothermiques alimentant le chauffage à distance au nord de la ville ;

6. de balancer par imputation sur le crédit sollicité au point 5 le compte d'attente N° 2019/CA07 de CHF 349'000.- ouvert pour préparer les projets de valorisation géothermique ;
7. de prendre acte que les subventions qui seront obtenues pour contribuer au financement de cette campagne seront portées en diminution de l'investissement mentionné au point 5 ;
8. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 334 du Service patrimoine des Services industriels.

Assainissement et entretien d'installations sportives – demandes de crédit-cadre – 6^e étape (2022-2026)

Rapport-Préavis N° 2021/18, du 25 mars 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.

Discussion

Mme Diane Wild (PLR), rapportrice remplaçante : – Il s'agit d'une demande de crédit-cadre, pour poursuivre le programme d'entretien et d'assainissement des installations sportives. Il se monte à 3 750 000 francs pour les cinq prochaines années. Ce préavis met en exergue des installations fortement utilisées qui démontrent la vitalité de notre ville au point de vue sportif. Les équipements publics sont vieillissants et doivent être entretenus. Le groupe PLR soutiendra ce préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Sarah Neumann (Soc) : – Nous avons inauguré ou prévoyons de nouvelles installations sportives de haute qualité, que ce soit pour le foot, le patin à glace ou la natation. Un parc sportif se construit, puis il s'entretient sur le long terme. Ce préavis nous invite à traiter de l'entretien et de l'assainissement d'installations plus anciennes et fortement utilisées. Ce sont des travaux planifiés dans une perspective durable d'assainissement énergétique, conformément aux engagements pris par notre Ville.

On y trouvera donc plusieurs mesures de remplacement de surfaces d'isolation et d'infrastructures de chauffage, ou encore d'éclairages plus conformes aux exigences actuelles. Plusieurs sports sont concernés. Ce préavis est comme un inventaire à la Prévert de la diversité des pratiques à Lausanne. Le crédit le plus important concerne la rénovation d'une piscine chérie des Lausannoises et des Lausannois, qui aiment nager et attendent de nouveaux bassins. Il s'agit de la piscine de Montchoisi. Une évaluation a été faite sur le moment idoine pour ces travaux. Il est indispensable de la fermer pendant un été pour les mettre en œuvre. Les travaux ont déjà été reportés par la pandémie et ne pourront l'être pour une autre année. Ils seront effectués en été 2022. A noter qu'ils permettront d'améliorer la sécurité des nageurs, ainsi que le contrôle de l'hygiène de l'eau. Les habitués devraient donc se réjouir de tels travaux, même si ça les conduit à devoir fréquenter d'autres piscines en ville ou dans les communes proches pour une saison, voire à s'initier aux nouveaux aménagements lacustres à cette occasion.

Le groupe socialiste salue la réalisation d'un bâtiment de vestiaires au stade Samaranch. Une mesure pragmatique et oh combien requise, si on veut soutenir le développement du football féminin. Nous soulignons également, même si c'est une évidence, et même une exigence légale, que ce nouveau bâtiment sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Il faut aussi le souligner, elles auront un meilleur accès au bassin de Montchoisi que je mentionnais plus haut.

Au niveau du financement, nous saluons le faible impact sur le budget de fonctionnement de cet investissement. Nous espérons que la demande auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois » sera suivie de succès. Comme chacun le sait, les infrastructures sportives de notre ville sont appréciées loin à la ronde, une participation de la Loterie romande serait fort appréciable. Nous vous invitons à soutenir ce préavis.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais juste revenir sur la piscine Montchoisi. C'est mon dada. J'ai eu beaucoup d'inquiétude, cet été, de ne pas pouvoir profiter de la piscine l'année prochaine. Je comprends bien que ces travaux sont très utiles et qu'ils doivent être faits. Il faut trouver un moment pour les faire. Seulement, j'aimerais demander à la Municipalité si elle prévoyait une compensation pour les gens du quartier ou un geste. Qu'est-ce qu'on pourrait imaginer pour que ces personnes, notamment les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, qui vraiment, ont besoin de cette piscine pour leur bien-être, qu'est-ce qui pourrait être fait pour qu'elles n'aient pas l'impression de devoir se priver de ce bien-être pendant toute une saison ?

Mme Karine Roch (Les Verts) : – On a eu le plaisir d'aller sur place voir une partie des infrastructures. On a pu se rendre compte qu'il y a des terrains de foot qui sont beaucoup utilisés de manière libre par des usagers. On va poser un gazon artificiel qui pourra être utilisé mieux. Au niveau des éclairages, des éclairages plus efficaces et plus proches du terrain, contrairement à ce qu'il y a maintenant.

J'avais une petite question, en parlant d'installation de vestiaires pour le sport féminin, ce que je salue, je trouve qu'un demi-million pour un vestiaire, c'est beaucoup. Je me posais la question de ce qui justifie un prix comme celui-ci, même si ce sont des vestiaires féminins. Il y a aussi des hommes qui ont de longs cheveux. Est-ce qu'on a toutes besoin de cabines de douche individuelles ? Je ne sais pas si c'est au niveau des installations sanitaires. Je me pose la question. Je vous remercie si vous pouvez répondre.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est clair que le PLR salue ce préavis. Surtout ce qui a trait au football féminin. On se réjouit de la création de vestiaires pour le terrain de Chavannes. On aurait souhaité savoir combien de vestiaires seraient mis à disposition de ces dames. Il faut reconnaître que la Ville de Lausanne est relativement sous-équipée au niveau des vestiaires pour le football féminin. Il y a une autre remarque que j'aimerais faire. Il me semble que le préavis est sous-évalué si on le compare au préavis 2018/58, dans lequel on a systématiquement des dépassements de crédits. J'en prends au hasard. Il y avait le centre omnisport de la Vallée de la Jeunesse avec 46 000 francs de dépassement. Au centre sportif de Praz-Séchaud, 180 000 francs. On a l'impression que dans le préavis 2021/18, on a le même problème. Il y a des postes qui sont sous-évalués, notamment l'échange des mâts au stade de foot de Vidy. Les différents postes qui semblent au-dessous du montant réel.

Je ne sais pas qui s'occupe des estimations, si c'est un spécialiste du Service des sports ou si ce sont plusieurs spécialistes qui se mettent ensemble et qui vont à la louche. Ça nous semble un peu léger, compte tenu de tous les travaux prévus. Ce que nous aimerions souligner, c'est l'accent qui a été mis pour le développement du football féminin. J'en veux pour preuve l'équipe de l'Academy Lausanne Nord féminine qui est en première ligue, en étant partie de cinquième ligue. Elle est maintenant une super équipe qui est bien entraînée et qui joue à Praz-Séchaud.

Je remercie Mme la municipale de donner la réponse qu'elle peut sur ces crédits qui semblent un peu faibles, ou de me la donner par écrit ou d'une autre manière.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sport et cohésion sociale : – Je vous remercie pour l'accueil que vous avez bien voulu donner à ce crédit-cadre. Ainsi qu'il a été mentionné, un crédit-cadre permet d'entretenir les infrastructures sportives en étant réactif, en pouvant mener des travaux pour des montants qui ne demandent peut-être pas un préavis ou qui doivent se faire dans l'urgence. Avec un crédit-cadre, on peut aussi poursuivre des travaux, sur demande du Conseil communal, ayant par ailleurs peut-être démarré avec des crédits-cadres précédents ou sur la base de rapports de gestion. Dans notre cas, vous avez la suite de ce qui a été fait avec un crédit-cadre précédent.

Evidemment, pour la Ville de Lausanne, la politique sportive passe par la mise à disposition d'infrastructures. Or, nous avons, à Lausanne, près de 60 infrastructures sportives aux quatre coins de la ville, et près de 280 associations et clubs sportifs. Nous sommes par définition une ville de sports. Nous sommes aussi une ville qui veut promouvoir la pratique sportive pour toutes et tous. Ce point a précédemment été évoqué et je suis ravie d'avoir entendu de M. Gaudard la volonté de soutenir la pratique du sport féminin. La Municipalité a fait une étude sur la pratique du sport féminin qu'elle entend vraiment soutenir.

Pour revenir à ce crédit-cadre, ce dernier s'inscrit dans des besoins urgents concernant des terrains de football ainsi que la patinoire-piscine de Montchoisi. Pour mémoire, Montchoisi est une patinoire en hiver et une piscine en été.

Afin de répondre à cette question spécifique relative à la planification des travaux, touchant aussi le tennis : effectivement, sans aller dans les détails, ces travaux avaient été prévus dans le crédit-cadre précédent. En effet, la Municipalité avait décidé, à l'automne passé, de ne pas les exécuter cet été-là, tel que cela était initialement imaginé, mais de les faire en 2022. En effet, compte tenu des mesures sanitaires inhérentes au Covid, les usagers avaient assurément besoin de pouvoir fréquenter cette piscine. L'idée était donc de repousser les travaux en 2022. Pour ce faire, il fallait bien que le nouveau crédit-cadre passe devant le Conseil communal, d'où la demande d'urgence. J'ai bien compris que les travaux ne sont pas remis en question, il s'agit plutôt de la planification.

Ces travaux concernent la piscine. Indépendamment de cela, nous nous sommes demandé à quel moment il serait plus opportun de les planifier. L'infrastructure de Montchoisi est ouverte en été pour la piscine. Or, il faut sept semaines pour transformer la piscine en patinoire et sept autres semaines pour transformer cette dernière en piscine. Il n'y a donc pas sur l'année de période durant laquelle Montchoisi ne serait pas utilisée. Nous nous sommes donc demandé s'il fallait fermer la patinoire ou la piscine. Nous avons donc évalué l'impact pour les publics qui fréquentent ces deux infrastructures. En hiver, beaucoup de classes fréquentent la patinoire – on comptera approximativement près de 15 000 élèves. Il y a également des clubs, dont le patinage artistique, qui est plutôt féminin, et des clubs de hockey. En été, on retiendra l'école de natation, et surtout le public, parmi lequel on trouvera moins de classes d'école, en raison des vacances scolaires.

Nous nous sommes en outre demandé ce qu'il se passerait pour le public pendant les travaux, où pourrait-il aller pendant cette période. Au sujet des patinoires, malgré ce qui se dit parfois, Lausanne reste tendue en termes de réponses aux besoins. Il est par exemple vite apparu que le repli du public de la patinoire de Montchoisi sur d'autres patinoires n'était pas possible, notamment pour les écoles, pour les matchs et pour les entraînements de hockey.

Par contre, durant l'été, et je fais partie des personnes très attachées à la piscine de Montchoisi ouverte l'été, il est vrai qu'il y a d'autres possibilités offertes au public. Il s'est avéré que la piscine de Pully sera ouverte – il était question, à un moment donné, qu'il y ait

des travaux l'année prochaine, mais non : ils auront lieu à partir de 2023 – cela sera précisé par Pully. Bellerive sera ouverte aussi, ainsi que les piscines de quartier. De plus, deux accès au lac ont été ajoutés. Ce n'est certes pas la piscine de Montchoisi telle qu'on l'aime, mais il y existe des possibilités pour le public de pratiquer la natation ou les activités liées à la natation.

Nous sommes évidemment aussi en discussion avec Lausanne Natation pour savoir comment seront organisés les cours. Nous parlons en effet de 550 heures d'enseignement. Nous rencontrerons Lausanne Natation cette semaine, mais nous savons d'ores et déjà qu'ils ont des solutions de repli et qu'il leur est possible de s'organiser avec d'autres bassins à Lausanne. C'est pourquoi il est apparu plus adéquat de faire les travaux en été.

Par rapport aux compensations, nous avons cherché à savoir ce qu'il était possible de faire. On peut se demander, lorsqu'il y a des travaux dans une infrastructure et qu'il y a d'autres infrastructures à disposition pendant cette période pour pratiquer la même activité, si l'on propose une compensation et, si oui, ce qu'on peut faire. Les abonnements de piscine sont valables pour les piscines de la région et cela concerne aussi Prilly et Pully. Cela signifie que procéder à un rabais sur l'abonnement de piscine, alors qu'il donne un accès à Prilly et à Pully qui sont elles-mêmes ouvertes, c'est quelque chose qui devrait être financé par les autres communes. De plus, les travaux de rénovation de la piscine de Prilly n'avaient pas eu d'impact sur l'abonnement.

Nous nous sommes posé d'autres questions, comme l'adaptation des horaires du matin. Je sais que, pour Mme Piron, les horaires du matin sont importants. Indépendamment des réponses qui avaient déjà été faites dans le cadre de votre postulat sur l'ouverture de Bellerive – concernant le besoin de renforcer les équipes afin d'augmenter l'amplitude horaire, organiser le nettoyage, et toutes ces questions qui étaient financièrement coûteuses et plus compliquées –, il y a simplement la question de la température de l'eau. Celle de Bellerive est tempérée, alors que celle de Montchoisi est chauffée : on est autour de 24-25 °C à 8 h du matin à Montchoisi, tandis qu'à Bellerive, dans les bons moments, on est à 20-21 °C, et en général plutôt à 18-19 °C. Il a été question de savoir si l'on ouvrait plus tôt le matin à Bellerive pour compenser, mais il nous est apparu que ces températures n'incitent que peu à la baignade, cela d'autant que des publics vont nager avant d'aller travailler – même si on peut se demander s'ils sont nombreux à 8 h. Et les personnes plus âgées ne vont peut-être pas aller dans des eaux froides. Sinon, il y a l'accès au lac.

Il y a aussi la question de Mme Karine Roch par rapport au demi-million pour les vestiaires à Chavannes. Je suis ravie de pouvoir présenter ce préavis aujourd'hui avec ces vestiaires pour les équipes féminines de football. A Lausanne, le football est un sport important, comme beaucoup d'autres et de plus en plus de femmes désirent le pratiquer. Les infrastructures ne sont pas toutes adaptées. Le centre sportif de la Tuilière a des vestiaires adaptés pour accueillir des équipes féminines et masculines en même temps. Par contre, concernant le centre sportif de Chavannes, qui a 24 vestiaires et 11 terrains de foot, ce n'est pas possible d'accueillir une équipe féminine et masculine en même temps.

Ce dossier a été préparé par mon prédécesseur, que je salue pour ce premier pas. On peut mener les politiques d'égalité qu'on veut pour le sport, mais les infrastructures doivent être adaptées en conséquence. Ici, il s'agit vraiment de construire un nouveau bâtiment pour des vestiaires, mais qui aura également des douches, des sanitaires, une infirmerie, un local technique pour un arbitre et également un local de rangement. Ce n'est donc pas seulement une paroi avec une douche, mais des installations plus complexes qui justifient les coûts.

M. Gaudard demandait combien exactement de vestiaires seraient mis à disposition. Je ne peux pas vous répondre ce soir. Si vous voulez savoir combien de femmes peuvent être accueillies dans le vestiaire en même temps, il faudra que je me renseigne.

Concernant les coûts, évidemment que tous les coûts décrits dans ce crédit-cadre ont été calculés par des spécialistes du Service des sports et par un bureau d'ingénieurs. Relativement aux travaux de Montchoisi, qui étaient prévus dans l'ancien crédit-cadre et qui ont été redéfinis dans le nouveau, les montants ont été adaptés, parce que les coûts évoluent et changent ; les besoins sont adaptés entre le moment où l'on fait un devis et celui où l'on fait les travaux. Dans tous les cas, ce qui est présenté ce soir pour le nouveau crédit-cadre a été évalué avec des bureaux d'ingénieurs spécialisés dans les infrastructures sportives. Merci beaucoup pour le soutien à ce préavis.

La discussion est close.

Mme Diane Wild (PLR), rapportrice remplaçante : – La commission a accepté les cinq conclusions à l'unanimité.

Le Conseil, par 75 oui, 0 non et 0 abstention, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/18 de la Municipalité du 25 mars 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 6e étape 2022-2026, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.- ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 par la rubrique 31 du Service des sports ;
4. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

La séance est levée à 22 h 40.

